

**Fédération internationale des Sociétés de la
Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
Genève**

Rapport de l'auditeur indépendant
au Président de la Fédération internationale des
Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
sur les états financiers consolidés
pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant à l'attention du Président de la Fédération sur les comptes consolidés de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Genève

Rapport sur l'audit du groupe

Opinion d'audit

En notre qualité d'auditeur indépendant, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (« la Fédération »), comprenant l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé de la situation financière, l'état consolidé des variations des réserves, l'état consolidé des flux de trésorerie et les notes pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe aux états financiers consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2023 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS).

Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit en conformité avec les International Standards on Auditing (ISA). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé « Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit du groupe ». Nous sommes indépendants de la Fédération, conformément aux exigences de la profession ainsi que du Code of Ethics for Professional Accountants (code IESBA) et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes consolidés et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes consolidés ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune déclaration à faire à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de l'établissement des états financiers consolidés donnant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les IFRS et les exigences légales. La direction est en outre responsable des contrôles internes qu'elle juge nécessaires pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers consolidés, la direction est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Elle a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fédération.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des états financiers consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec les International Standards on Auditing (ISA) permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec les ISAs, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et nous évaluons les risques d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, nous planifions et mettons en œuvre des mesures d'audit en réponse à ces risques, et nous réunissons les éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, des déclarations volontairement erronées faites à l'auditeur ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de planifier des mesures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne du groupe.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations fournies les concernant.
- Nous évaluons si l'établissement du bilan par les responsables de la gestion selon le principe de la continuité de l'exploitation est adéquat et si, sur la base des éléments probants recueillis, des incertitudes significatives existent en rapport avec des événements ou des faits, qui pourraient jeter un doute considérable sur les capacités du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude significative, nous sommes dans l'obligation d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations correspondantes dans l'annexe aux états financiers consolidés ou, si les informations qu'elle contient sont inappropriées, de rendre une opinion d'audit avec réserve ou défavorable. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou faits futurs peuvent toutefois conduire à l'abandon par le groupe de la continuité de l'exploitation.

- Nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations données dans l'annexe et nous estimons si les états financiers consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de façon à donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats du groupe.
- Nous recueillons des éléments probants suffisants et adéquats sur les informations financières des entités et sur les activités au sein du groupe, afin de délivrer notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous avons la responsabilité exclusive de notre opinion d'audit.

Nous nous entretenons avec les responsables de la gestion et du contrôle ou avec sa commission compétente, notamment sur l'étendue planifiée et sur le calendrier de l'audit, ainsi que sur les constatations d'audit significatives, y compris les faiblesses significatives éventuelles dans les contrôles internes constatées lors de notre audit.

MAZARS SA



Michael Ackermann
Expert-réviseur agréé



Fanny Chapuis
Expert-réviseur agréée

Genève, le 6 mai 2024

Annexe

- États financiers consolidés comprenant l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé de la situation financière, l'état consolidé des variations des réserves, l'état consolidé des flux de trésorerie et les notes pour l'exercice arrêté à cette date.

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL.....	2
ÉTAT CONSOLIDÉ DE SITUATION FINANCIÈRE	3
ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES RÉSERVES	4
ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE	5

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. ACTIVITÉS ET BASE COMPTABLE	6
1.1 Activités et organisation.....	6
1.2 Principes comptables importants et significatifs, et base de préparation.....	7
1.3 Estimations et jugements comptables déterminants.....	8
1.4 Normes, amendements et interprétations nouveaux.....	9
1.5 Éléments significatifs durant la période considérée.....	10
2. FINANCEMENTS	11
2.1 Produits.....	11
2.2 Créances.....	19
2.3 Produits différés et engagements découlant de contrats.....	21
2.4 Réserves assujetties à des restrictions	22
2.5 Réserves attribuées	23
2.6 Actifs éventuels	23
3. OPÉRATIONS	25
3.1 Charges opérationnelles	25
3.2 Opérations majeures menées durant la période considérée.....	31
3.3 Avances et actifs sur contrats.....	35
3.4 Immobilisations corporelles et incorporelles.....	35
3.5 Comptes créditeurs et charges à payer	39
3.6 Provisions.....	40
3.7 Locations – la Fédération en tant que preneur	40
3.8 Engagements de capitaux.....	43
3.9 Passifs éventuels.....	43
3.10 Parties liées.....	43
4. GESTION DES FONDS	45
4.1 (Charges) / produits financiers nets	45
4.2 Trésorerie et équivalents de trésorerie	46
4.3 Placements.....	46
4.4 Prêts et emprunts	47
4.5 Engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi, nets.....	47
4.6 Instruments financiers – justes valeurs et gestion des risques.....	56
Annexe - Charges par ressources, résultats et structure par rapport au budget (non audité).....	64

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, GENÈVE
ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

		Assujettis à des restrictions 2023	Non restreints 2023	Total 2023	Total 2022
	Note	CHF 000	CHF 000	CHF 000	CHF 000
ACTIVITÉS POURSUIVIES					
Contributions statutaires	2.1a	-	33 093	33 093	34 623
Contributions volontaires et dons	2.1b	717 326	26 712	744 037	783 423
Produit des prestations de services	2.1c	34 580	102	34 682	54 280
Autres produits		2 563	1 503	4 066	2 056
Total ACTIVITÉS POURSUIVIES		<u>754 468</u>	<u>61 409</u>	<u>815 878</u>	<u>874 382</u>
CHARGES OPÉRATIONNELLES					
Intervention humanitaire	3.1	453 516	-	453 516	370 623
Activités thématiques		230 049	-	230 049	215 055
Autres ressources (Programmes)		<u>683 566</u>	-	<u>683 566</u>	<u>585 678</u>
Services supplémentaires		28 210		28 210	26 758
Ressources ordinaires		-	54 850	54 850	63 228
Total CHARGES OPÉRATIONNELLES		<u>711 776</u>	<u>54 850</u>	<u>766 626</u>	<u>675 664</u>
EXCÉDENT NET DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		42 692	6 559	49 251	198 718
PRODUITS / (CHARGES) FINANCIERS NETS	4.1	(571)	7 322	6 752	(19 875)
EXCÉDENT NET DE L'EXERCICE		<u>42 121</u>	<u>13 882</u>	<u>56 003</u>	<u>178 843</u>
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL					
(Pertes) / gains de réévaluation actuarielle sur régimes à prestations définies - ne seront pas reclassés par la suite dans le compte de résultat	4.5	(15 721)	(20 152)	(35 873)	37 791
Couverture des flux de trésorerie - seront ou pourront être reclassés par la suite dans le compte de résultat	2.1d	-	87	87	(112)
Total (PERTES) / RÉSULTAT DE L'EXERCICE AU TITRE DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL		<u>(15 721)</u>	<u>(20 065)</u>	<u>(35 786)</u>	<u>37 679</u>
TOTAL RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE		<u>26 400</u>	<u>(6 183)</u>	<u>20 217</u>	<u>216 522</u>
À affecter aux :					
Réserves assujetties à des restrictions	2.4	26 400	-	26 400	215 580
Réserves générales		-	(6 183)	(6 183)	942
		<u>26 400</u>	<u>(6 183)</u>	<u>20 217</u>	<u>216 522</u>

Il n'y a pas eu, durant l'exercice, d'activité abandonnée.

Les notes figurant sur les pages 6 à 65 font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, GENÈVE
ÉTAT CONSOLIDÉ DE SITUATION FINANCIÈRE
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

	Note	2023 CHF 000	2022 CHF 000
ACTIF			
Actif circulant			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		159 624	160 220
Trésorerie et équivalents de trésorerie - Projet ESSN		-	92 481
Total Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.2	159 624	252 701
Placements	4.3	358 380	188 137
Créances		253 894	256 160
Créances - Projet ESSN		11 766	-
Total Créances courantes	2.2	265 660	256 160
Avances et actifs sur contrats		13 171	19 055
Avances - Projet ESSN		-	20 069
Total Avances et actifs sur contrats	3.3	13 171	39 124
Autres actifs circulants		2 493	2 109
Total Actif circulant		799 328	738 231
Actif immobilisé			
Placements	4.3	-	160 000
Créances	2.2	82 947	70 558
Immobilisations corporelles	3.4a	107 851	110 295
Immobilisations incorporelles	3.4b	18 072	15 964
Actif au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	4.5	-	20 125
Total Actif immobilisé		208 870	376 942
Total ACTIF		1 008 198	1 115 173
PASSIFS ET RÉSERVES			
Passifs à court terme			
Comptes créditeurs et charges à payer	3.5	42 809	53 850
Avantages à court terme du personnel		7 625	8 462
Provisions	3.6	61 860	58 870
Passifs - Projet ESSN		-	112 585
Produits différés et engagements découlant de contrats	2.3	184 985	203 752
Prêts et emprunts	4.4	3 100	4 002
Total Passifs à court terme		300 379	441 521
Passifs à long terme			
Produits différés	2.3	39 217	44 283
Prêts et emprunts	4.4	58 219	60 002
Engagements au titre des régimes d'avantage postérieurs à l'emploi	4.5	31 472	10 673
Total Passifs à long terme		128 908	114 958
Total PASSIFS		429 287	556 479
Réserves			
Réserves assujetties à des restrictions	2.4	467 811	441 217
Réserves générales		87 641	97 224
Réserves attribuées	2.5	23 459	20 253
Total RÉSERVES		578 911	558 694
Total PASSIFS et RÉSERVES		1 008 198	1 115 173

Les notes figurant sur les pages 6 à 65 font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, GENÈVE
ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES RÉSERVES
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

	Notes	Réserves assujetties à des restrictions CHF 000	Réserves générales CHF 000	Réserves attribuées CHF 000	Total CHF 000
2023					
Solde au 1er janvier		441 217	97 224	20 253	558 694
Transferts vers/depuis les réserves					
Excédent net de l'exercice		42 121	13 882	-	56 003
Autres (pertes) / éléments du résultat global de l'exercice		(15 721)	(20 065)	-	(35 786)
Total Autres éléments du résultat global de l'exercice		26 400	(6 183)	-	20 217
Utilisés durant l'exercice		705	-	(705)	-
Allocations durant l'exercice		(511)	(3 400)	3 911	-
Solde au 31 décembre	2.4/2.5	467 811	87 641	23 459	578 911
2022					
Solde au 1er janvier		223 697	99 968	18 507	342 172
Transferts vers/depuis les réserves					
Excédent net de l'exercice		201 402	(22 559)	-	178 843
Autres éléments du résultat global de l'exercice		14 178	23 501	-	37 679
Total Autres éléments du résultat global de l'exercice		215 580	942	-	216 522
Utilisés durant l'exercice		2 500	1 414	(3 914)	-
Allocations durant l'exercice		(560)	(5 100)	5 660	-
Solde au 31 décembre		441 217	97 224	20 253	558 694

Les Réserves assujetties à des restrictions représentent l'excédent cumulé des produits par rapport aux charges pour les activités au titre des Autres ressources.

Les Réserves générales représentent l'excédent cumulé des produits par rapport aux charges pour les activités au titre des Ressources ordinaires.

Les Réserves attribuées sont des fonds réservés à des fins spécifiques, y compris l'assurance propre, les réunions statutaires, des projets spécifiques et des travaux de construction de grande envergure.

Les notes figurant sur les pages 6 à 65 font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, GENÈVE
ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

	Note	2023 CHF 000	2022 CHF 000
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS POURSUIVIES			
Excédent net de l'exercice		56 003	178 843
<u>Ajustement pour éléments hors trésorerie</u>			
Dépréciation et amortissement	3.4	9 859	12 008
Augmentation des provisions	3.6	2 990	17 671
Autres éléments hors trésorerie		6 032	7 448
(Revenus) / coûts financiers	4.1	(7 137)	14 525
		<u>11 744</u>	<u>51 651</u>
<u>Variations du fonds de roulement</u>			
Fonds reçus à l'avance - Projet ESSN	3.2b	(112 585)	(27 582)
Créances, nettes	2.2	(21 889)	(101 932)
Avances et actifs sur contrats	3.3	25 953	(17 886)
Comptes créditeurs et charges à payer	3.5	(10 954)	20 722
Produits différés et engagements découlants de contrats	2.3	(23 833)	30 050
Autres		(1 472)	(2 712)
Variation nette du fonds de roulement		<u>(144 779)</u>	<u>(99 340)</u>
FLUX DE TRÉSORERIE NETS (LIÉS AUX)/TIRÉS DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		(77 032)	131 155
FLUX DE TRÉSORERIE TIRÉS DES/(LIÉS AUX) ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Intérêts et dividendes	4.1	5 736	2 548
Produits de la cession d'immobilisations corporelles	3.4a	1 797	5 493
Produits de la vente de placements	4.3	-	3 011
Acquisition d'immobilisations corporelles	3.4a	(7 916)	(5 304)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	3.4b	(2 539)	(3 840)
Acquisition de placements	4.3	(10 243)	(95 528)
FLUX DE TRÉSORERIE NETS (LIÉS AUX) ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		<u>(13 165)</u>	<u>(93 620)</u>
FLUX DE TRÉSORERIE (LIÉS AUX) ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Remboursement de prêt	4.4	(1 415)	(1 416)
Paiements locatifs	3.7	(2 874)	(3 172)
FLUX DE TRÉSORERIE NETS (LIÉS AUX) ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		<u>(4 289)</u>	<u>(4 588)</u>
(DIMINUTION)/AUGMENTATION DE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, NETTE		(94 486)	32 947
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE EN DÉBUT D'EXERCICE		252 701	214 316
Incidence des variations de change sur la trésorerie		1 409	5 438
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE EN FIN D'EXERCICE	4.2	<u>159 624</u>	<u>252 701</u>

Les notes figurant sur les pages 6 à 65 font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

1. ACTIVITÉS ET BASE COMPTABLE

1.1 Activités et organisation

Fondée en 1919, la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération) est une organisation composée de 191 Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge membres (Sociétés nationales), régie par un Conseil de direction et dotée d'un Secrétariat qui lui fournit un soutien en matière de gestion. Plus de 60 délégations ont été installées dans des lieux stratégiques pour soutenir les activités dans le monde. Le Secrétariat de la Fédération a son siège à l'adresse suivante : 17, Chemin des Crêts, Petit-Saconnex, 1209 Genève (Suisse).

La Fédération a pour mission d'améliorer les conditions d'existence des personnes vulnérables en mobilisant le pouvoir de l'humanité. Soutenant l'action de ses 191 Sociétés nationales membres, elle œuvre avant, pendant et après les catastrophes et les urgences sanitaires pour répondre aux besoins et améliorer les conditions d'existence des personnes vulnérables. Elle agit de façon impartiale, sans distinction fondée sur la nationalité, la race, le sexe, les croyances religieuses, la classe ou les opinions politiques.

En 1996, la Fédération a conclu avec le gouvernement suisse un accord de siège qui reconnaît la personnalité internationale de l'organisation et l'exempte des impôts et taxes suisses. En outre, elle est exemptée des impôts et taxes dans la plupart des pays où elle a une délégation. La Fédération agit en tant qu'institution dotée de la personnalité juridique, conformément à ses propres Statuts, qui définissent ses droits et obligations. Elle répond seule, à l'exclusion de ses Sociétés membres, de tous ses actes et engagements.

L'Assemblée générale, composée de délégués des Sociétés nationales membres, est l'organe suprême de gouvernance de la Fédération. Le Conseil de direction, élu par et parmi les membres de l'Assemblée générale, est l'organe qui dirige la Fédération entre les sessions de l'Assemblée générale. La Commission d'audit et de gestion des risques donne son avis sur toutes les questions relatives à l'audit et à la gestion des risques touchant la Fédération et la Commission des finances donne son avis sur les questions financières touchant la Fédération.

La Fédération, les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Sociétés nationales) et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) forment ensemble le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Pour les années 2023 et 2022, les activités de la Fédération sont les suivantes :

Activité	Description	Catégorie budgétaire
Interventions humanitaires	Soutenir les Sociétés nationales dans la mise en œuvre de leurs programmes en faveur des populations touchées par des catastrophes et vulnérables.	Activités au titre des autres ressources (assujetties à des restrictions)
Activités thématiques	Soutenir les Sociétés nationales dans leur propre développement organisationnel.	
Services supplémentaires	Fournir à des Sociétés nationales à titre individuel ou à des groupes de Sociétés nationales des services efficaces du point de vue des coûts, pertinents et axés sur la demande.	
Activités de la gouvernance et du Secrétariat	Permettre à la Fédération de jouer son rôle statutaire qui consiste à agir en tant qu'organe permanent de liaison et de coordination entre les Sociétés nationales, à représenter la Croix-Rouge et le Croissant-	Activités au titre des ressources ordinaires

	Rouge sur le plan mondial et à fournir des services à l'ensemble du réseau.	(non restreintes)
--	---	-------------------

1.2 Principes comptables importants et significatifs, et base de préparation

La présente note contient les principes comptables importants de la Fédération relatifs à l'ensemble des états financiers consolidés. Les principes comptables significatifs spécifiques à une note sont décrits dans la note concernée.

a) Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS – *International Financial Reporting Standards*) publiées par le Bureau international des normes comptables (IASB – *International Accounting Standards Board*) et sont présentés conformément au Règlement financier de la Fédération.

Les normes IFRS ne contiennent pas d'orientation spécifique pour les organisations à but non lucratif et pour les organisations non gouvernementales en ce qui concerne le traitement comptable et la présentation des états financiers. Pour toutes les questions qui ne sont pas traitées par les IFRS ou lorsque les IFRS n'indiquent pas comment traiter des transactions spécifiques au secteur à but non lucratif, les principes comptables choisis sont basés sur les principes généraux des IFRS, tels qu'ils sont énoncés dans le Cadre conceptuel de l'information financière de l'IASB. Les états financiers consolidés ont été préparés selon le principe du coût historique, sauf indication contraire.

La Commission d'audit et de gestion des risques a donné le 29 avril 2024 son accord à la publication des états financiers consolidés pour l'exercice clos au 31 décembre 2023.

b) Monnaie de fonctionnement et de présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en francs suisses (CHF), qui est la monnaie de fonctionnement et de présentation de la Fédération. Tous les montants sont indiqués en valeur absolue et ont été arrondis au millier le plus proche, sauf indication contraire.

c) Transactions en monnaies étrangères

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en francs suisses, en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les transactions en monnaies étrangères sont converties en francs suisses, en utilisant le cours de change ou le cours de change approximatif en vigueur à la date de la transaction. Les gains et pertes de change résultant du règlement des transactions en monnaies étrangères et de la conversion sont inclus dans les produits/charges financiers nets de l'État consolidé du résultat global, à l'exception des gains et pertes de change réalisés et non réalisés sur les contributions volontaires et les dons qui sont portés aux Contributions volontaires et dons, nets.

Les principaux cours de change appliqués vis-à-vis du franc suisse sont présentés ci-après :

	Cours de change en fin d'exercice		Cours de change moyen	
	2023	2022	2023	2022
EUR	0,93	0,98	0,97	1,00
USD	0,84	0,93	0,90	0,95
GBP	1,07	1,11	1,12	1,17
SEK	0,08	0,09	0,08	0,09
CAD	0,64	0,68	0,67	0,73

d) Base de la consolidation

Les états financiers de la Fédération sont consolidés pour inclure l'International Federation of Red Cross and Red Crescent Societies at the United Nations, Inc. (IFRC at the UN Inc.) et la société captive protégée de White Rock Insurance Company PCC Limited, ainsi que les activités du Secrétariat à Genève et de toutes les délégations de la Fédération.

L'IFRC at the UN Inc., dont le centre d'activité est situé aux États-Unis, est une filiale détenue à 100 % par la Fédération. La Fédération contrôle l'IFRC at the UN Inc. dans la mesure où elle exerce un pouvoir sur elle, ce qui lui donne la capacité d'influencer les rendements de cette entité. L'évaluation relative au contrôle que la Fédération exerce sur l'IFRC at the UN Inc. comprend un examen de tous les faits et de toutes les circonstances. Les transactions entre l'IFRC at the UN Inc. et la Fédération ainsi que les soldes à la date de clôture sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés. Les principes comptables de l'IFRC at the UN Inc. sont en cohérence avec ceux adoptés par la Fédération.

En 2023, la Fédération a acquis une participation de contrôle de 100 % dans une société captive protégée de White Rock Insurance Company PCC Limited (cellule protégée de White Rock), dont le centre d'activité est à Guernesey. La Fédération contrôle la cellule protégée de White Rock dans la mesure où elle exerce un pouvoir sur elle, ce qui lui donne la capacité d'influencer les rendements de cette entité. L'évaluation relative du contrôle que la Fédération exerce sur la cellule protégée de White Rock comprend un examen de tous les faits et circonstances. Les transactions entre la cellule protégée de White Rock et la Fédération ainsi que les soldes à la date de clôture sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés. Les principes comptables de la cellule protégée de White Rock sont en cohérence avec ceux adoptés par la Fédération.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la Fédération a eu des intérêts dans les programmes suivants menés sous contrôle conjoint, dont les activités sont conformes aux activités principales de la Fédération :

- Partenariat mondial pour la sécurité routière ;
- Alliance pour l'investissement dans les Sociétés nationales ;
- Comité directeur pour les interventions humanitaires ;
- REPAIR Consortium ; et
- Partenariat pour une action rapide fondée sur les risques.

La Fédération tient compte de ces programmes dans le poste Opérations conjointes. Les actifs et les passifs ainsi que les produits et les charges liés à ces opérations conjointes sont comptabilisés proportionnellement aux intérêts détenus par la Fédération dans ces opérations. Les principes comptables des programmes sous contrôle conjoint sont en cohérence avec ceux qui ont été adoptés par la Fédération

1.3 Estimations et jugements comptables déterminants

L'établissement des états financiers consolidés nécessite le recours à des jugements, des estimations et des hypothèses qui influent sur l'application des principes comptables de la Fédération, la comptabilisation et les montants indiqués au titre des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer des montants indiqués. Les estimations et les hypothèses sont réexaminées de manière constante. Les révisions apportées aux estimations sont comptabilisées de manière prospective.

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, GENÈVE
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Tous les jugements, estimations et hypothèses comptables déterminants spécifiques à une note sont précisés dans la note concernée ou dans la politique comptable dont elle relève. Il convient de noter en particulier les éléments suivants :

i) Jugements comptables

Les informations relatives aux jugements effectués en appliquant les politiques comptables ayant les effets les plus importants sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés figurent dans les notes suivantes :

- Note 1.2d – Consolidation : les entités sont-elles des filiales de la Fédération.
- Note 2.1b – Produits des contributions volontaires et des dons : un don ou une contribution volontaire est-il ou est-elle pleinement contrôlé-e par la Fédération et quel est son traitement comptable ;
- Note 2.1c – Produits de la prestation de services : le produit des services est-il comptabilisé sur la durée ou à un moment précis.

ii) Estimations et hypothèses

Les informations relatives aux incertitudes liées aux estimations et aux hypothèses présentant un risque significatif de devoir donner lieu à des ajustements importants des montants comptabilisés dans les actifs et les passifs au cours du prochain exercice figurent dans les notes suivantes :

- Note 3.2b : programme ESSN – hypothèses importantes utilisées pour estimer la valeur de l'actif et du passif financier lié à la fourniture d'espèces aux bénéficiaires au titre de la composante B de l'accord conclu avec ECHO ;
- Note 2.1b et 3.4 – Juste valeur des contributions et des dons en nature : hypothèses importantes utilisées pour estimer la valeur des contributions et des dons en nature ;
- Note 3.6 – Comptabilisation et évaluation des provisions et des actifs et passifs éventuels : hypothèses importantes relatives à la probabilité et à l'ampleur des flux de ressources, y compris la probabilité de rembourser des fonds promis.
- Note 4.5 – Régimes à prestations définies postérieures à l'emploi : hypothèses actuarielles importantes ;

1.4 Normes, amendements et interprétations nouveaux

La Fédération a adopté toutes les normes (IFRS) nouvelles ou amendées pertinentes et les interprétations du comité de l'interprétation des normes, en vigueur en 2023. La mise en œuvre des normes nouvelles ou amendées, y compris le Cadre conceptuel de l'information financière de l'IASB, n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers consolidés de la Fédération.

Norme / Amendement	Date d'effet	Application prévue par la Fédération	Impact attendu
Contrats d'assurance (IFRS 17 et modifications)	1 ^{er} janvier 2023	Exercice 2023	Non significatif / applicable
Première application d'IFRS 17 et d'IFRS 19 – Informations comparatives (modifications d'IFRS 17)	1 ^{er} janvier 2023	Exercice 2023	Non significatif / applicable
Informations à fournir sur les méthodes comptables (modifications d'IAS 1 et de l'énoncé de pratiques en IFRS 2)	1 ^{er} janvier 2023	Exercice 2023	Non significatif / applicable
Définition des estimations comptables (modifications d'IAS 8)	1 ^{er} janvier 2023	Exercice 2023	Non significatif / applicable

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, GENÈVE
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Impôt différé relatif aux actifs et passifs résultant d'une transaction unique (modifications d'IAS 12)	1 ^{er} janvier 2023	Exercice 2023	Non significatif / applicable
Réforme fiscale internationale – Modèle de Règles du Pilier Deux (modifications d'IAS 12)	1 ^{er} janvier 2023	Exercice 2023	Non significatif / applicable

Les normes, amendements et interprétations ci-après ont été publiés, mais ne sont pas encore applicables. Ils n'ont pas été appliqués de façon anticipée lors de la préparation des présents états financiers consolidés. La Fédération a l'intention d'adopter les normes, amendements et interprétations nouveaux pertinents une fois entrés en vigueur. L'impact attendu de chaque norme, amendement et interprétation sur la base de l'évaluation qui a été effectuée par la direction est présenté ci-après.

Norme / Modification	Date d'effet	Application prévue par la Fédération	Impact attendu
Classement des passifs en tant que passifs courants et non courants - Report de la date d'entrée en vigueur (modifications d'IAS 1)	1 ^{er} janvier 2024	Exercice 2024	Non significatif / applicable
Obligation locative découlant d'une cession-bail (modifications d'IFRS 16)	1 ^{er} janvier 2024	Exercice 2024	Non significatif / applicable
Passifs non courants assortis de clauses restrictives (modifications d'IAS 1)	1 ^{er} janvier 2024	Exercice 2024	Non significatif / applicable
Ententes de financement de fournisseurs (modifications d'IAS7 et d'IFRS7)	1 ^{er} janvier 2024	Exercice 2024	Non significatif / applicable
Absence de convertibilité (modifications d'IAS21)	1 ^{er} janvier 2025	Exercice 2025	Non significatif / applicable

1.5 Éléments significatifs durant la période considérée

Les détails relatifs aux opérations majeures, telles que celles relatives au programme de Filet de sécurité sociale d'urgence (ESSN), à la crise en Ukraine et dans les pays voisins touchés et au tremblement de terre en Türkiye, figurent à la note 3.2.

Le programme ESSN a été transmis à la Société du Croissant-Rouge turc en 2023, ce qui signifie que, bien que les activités humanitaires se poursuivent, la Fédération a bouclé son opération ESSN spécifique.

La crise en Ukraine et dans les pays voisins touchés est une opération de grande ampleur de la Fédération. Le 28 février 2022, en réponse au déclenchement du conflit en Ukraine, la Fédération a lancé un appel d'urgence de 100 millions de francs suisses pour répondre aux besoins humanitaires en Ukraine et dans d'autres pays voisins touchés. Le 7 avril 2022, l'appel a été porté à CHF 550 millions.

L'opération relative au tremblement de terre en Türkiye est une nouvelle opération d'ampleur. Un séisme de magnitude 7.8 s'est produit en Türkiye le 6 février 2023, suivi de 83 répliques. Les régions d'Adiyaman, de Hatay, Kahramanmaras, Gaziantep et Malatya ont été les plus sévèrement touchées. Le séisme a coûté la vie à plus de 50 000 personnes (dont au moins 6 800 réfugiés syriens présents en Türkiye) et plus de 107 000 personnes ont été blessées. Environ 3 millions de personnes ont été déplacées, dont 528 000 évacuées par le gouvernement, selon les estimations. Plus d'un demi-million de bâtiments ont été endommagés, dont au moins 264 000 (soit environ 710 000 unités résidentielles) se sont soit effondrés, soit ont été sévèrement endommagés. Le 7 février 2023, la Fédération a lancé un appel d'urgence pour le tremblement de terre en Türkiye à hauteur de CHF 120 millions. L'appel visait à venir

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, GENÈVE
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2023

en aide à plus de 300 000 personnes dans les 10 provinces les plus touchées par le séisme durant une période de 10 mois. Le 2 juin 2023, l'appel d'urgence a été relevé à CHF 400 millions pour aider plus de 1,25 millions de personnes dans les provinces touchées par le séisme.

La Fédération continue de soutenir les activités liées au COVID-19 par le biais d'activités régulières menées avec les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. La pandémie mondiale étant passée, la Fédération a clos en 2023 son appel spécifique et son opération relatifs à la pandémie de COVID 19.

2. FINANCEMENTS

2.1 Produits

Les produits comprennent les contributions statutaires et les contributions volontaires en espèces ou en nature des Sociétés nationales membres, les dons en espèces ou en nature des donateurs, et les produits de la prestation de services et des locations.

a) Contributions statutaires

Les contributions statutaires sont fixées par l'Assemblée générale, l'organe suprême de gouvernance de la Fédération, et sont portées aux produits de l'exercice au cours duquel elles sont dues.

b) Contributions volontaires et dons

	2023	2022
	Total	Total
	CHF 000	CHF 000
Contributions volontaires		
Tremblement de terre en Türkiye	114 451	-
Crise en Ukraine et dans les pays touchés	60 014	315 285
Autres appels et activités	165 998	126 335
	<u>340 463</u>	<u>441 620</u>
Dons		
Tremblement de terre en Türkiye	25 857	-
Crise en Ukraine et dans les pays touchés	25 693	66 167
Autres appels et activités	352 024	275 636
	<u>403 574</u>	<u>341 803</u>
Total Contributions volontaires et dons	<u>744 037</u>	<u>783 423</u>

Les contributions volontaires sont des contributions que des Sociétés nationales versent de manière volontaire à la Fédération. Les dons sont des dons ou d'autres contributions financières que des personnes, des États ou tout autre institution publique ou privée versent volontairement à la Fédération. Les contributions volontaires et les dons sont comptabilisés lorsqu'un accord écrit (promesse) a été reçu d'une Société nationale ou d'un autre donateur. En l'absence d'un accord écrit, la contribution est comptabilisée au moment de la réception des fonds.

Les subventions publiques basées sur des contrats concernant des projets spécifiques et les dons assujettis à des obligations contractuelles spécifiques sont indiqués sous forme de produits différés et comptabilisés en tant que produits quand les dépenses sont engagées et les obligations contractuelles remplies. Les subventions publiques qui ne sont ni destinées à des projets spécifiques, ni à des actifs spécifiques, et qui sont à la fois affectées et gérées dans le cadre d'un appel, sont comptabilisées quand une promesse de don confirmée par écrit a été reçue du donateur et acceptée par la Fédération.

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, GENÈVE
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Les dons pour lesquels la perception des fonds dépend d'événements futurs incertains échappant en partie au contrôle de la Fédération ne sont pas comptabilisés mais sont enregistrés sous forme d'actifs éventuels.

Après la comptabilisation initiale, tout changement subséquent dans les contributions volontaires et les dons sont comptabilisés en tant qu'ajouts ou soustractions aux produits, durant la période pendant laquelle le changement a été concerté. La Fédération n'est pas en mesure d'évaluer l'impact de ces changements sur le produit indiqué dans les présents États financiers consolidés.

Les contributions volontaires des Sociétés nationales et les dons de donateurs autres que les Sociétés nationales sont comptabilisés en fonction de leur degré d'affectation, tel que résumé dans le tableau suivant :

Montants sans affectation spécifique	<p>Les montants peuvent être utilisés à toutes les fins servant à promouvoir les objectifs de la Fédération.</p> <p>Les montants sont comptabilisés dans la catégorie des produits généraux pour l'exercice concerné.</p> <p>À la fin de l'exercice, les montants qui n'ont pas été dépensés sont ajoutés aux réserves générales.</p>
Montants destinés à une affectation spécifique	<p><i>Entièrement contrôlés par la Fédération</i></p> <p><u>Les montants peuvent faire l'objet de restrictions sur la manière, le délai ou le domaine dans lequel ils doivent être utilisés.</u></p> <p>Les montants sont comptabilisés en tant que contributions assujetties à des restrictions.</p> <p>À la fin de l'exercice, les montants qui n'ont pas été dépensés sont ajoutés aux réserves assujetties à des restrictions.</p>
	<p><i>Pas entièrement contrôlés par la Fédération</i></p> <p>Les montants peuvent faire l'objet de restrictions sur la manière, le délai ou le domaine dans lequel ils doivent être utilisés.</p> <p><u>Réservés pour une utilisation ultérieure</u></p> <p>Les montants sont comptabilisés dans les produits différés pendant l'exercice concerné.</p> <p>Les montants sont comptabilisés dans les produits assujettis à des restrictions dans l'exercice futur pour lequel ils ont été affectés.</p> <p><u>Soumis à des obligations contractuelles spécifiques, au même titre que les subventions publiques</u></p> <p>Les montants sont comptabilisés dans les produits assujettis à des restrictions à mesure que les dépenses sont engagées et que les obligations sont remplies.</p> <p>Les montants reçus mais pas comptabilisés sont inclus dans les produits différés.</p>

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, GENÈVE
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2023

La méthode de comptabilisation des produits des contributions volontaires des Sociétés nationales et des dons de donateurs autres que les Sociétés nationales est résumée dans le tableau suivant :

Donateurs	Catégories	Affectation	Comptabilisation des produits
Sociétés nationales	Entièrement contrôlés par la Fédération	Non affectés	Comptabilisés pendant l'exercice concerné
	Pas entièrement contrôlés par la Fédération	Affectés pour une utilisation ultérieure	Comptabilisés dans les produits différés pendant l'exercice concerné et comptabilisés dans l'exercice futur pour lequel ils ont été affectés.
Donateurs autres que les Sociétés nationales (gouvernements, institutions multilatérales, entreprises, et autres)	Entièrement contrôlés par la Fédération (par ex., dons non remboursables, contribution aux ressources ordinaires, fonds gérés dans le cadre d'un appel, y compris DREF, programmes hébergés, contribution à une activité financée par des donateurs multiples)	Non affectés ou affectés dans le cadre d'un appel	Comptabilisés pendant l'exercice considéré
	Pas entièrement contrôlés par la Fédération	Affectés pour une utilisation ultérieure	Comptabilisés dans les produits différés pendant l'exercice considéré et comptabilisés dans l'exercice futur pour lequel ils ont été affectés.
		Soumis à des obligations contractuelles spécifiques, au même titre que les subventions publiques	Comptabilisés dans les produits assujettis à des restrictions à mesure que les dépenses sont engagées et que les obligations sont remplies. Les montants reçus mais pas comptabilisés sont inclus dans les produits différés.

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, GENÈVE
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Les contributions volontaires et les dons sont reçus de différents donateurs :

	Espèces	En nature	Total
2023	CHF 000	CHF 000	CHF 000
Sociétés nationales	326 626	13 837	340 463
Gouvernements	233 863	3 652	237 515
Institutions multilatérales	114 251	-	114 251
Entreprises	29 278	8	29 286
Autres	22 030	492	22 522
	<u>726 048</u>	<u>17 989</u>	<u>744 037</u>
2022			
Sociétés nationales	421 182	20 438	441 620
Gouvernements	167 481	3 808	171 289
Institutions multilatérales	104 090	-	104 090
Entreprises	41 070	172	41 242
Autres	19 514	5 668	25 182
	<u>753 337</u>	<u>30 086</u>	<u>783 423</u>

Les contributions volontaires et les dons sont pour l'essentiel reçus en espèces mais parfois aussi en nature (articles de secours, stocks ou immobilisations corporelles) ou sous forme de services (personnel, transport ou coût d'exploitation de bâtiments, y compris le loyer). La juste valeur des biens en nature, des dons d'actifs et des dons pour couvrir les coûts d'exploitation des bâtiments est déterminée sur la base de la valeur indiquée par le donateur. Cette valeur est vérifiée pour déterminer si elle est raisonnable en la comparant aux coûts que la Fédération engagerait si elle devait acheter sur le marché libre des biens, des actifs et des services d'entretien similaires pour le même usage. Si la valeur du bien sur le marché libre diffère sensiblement de la valeur indiquée par le donateur, la valeur est ajustée à celle du marché. La juste valeur des contributions en nature sous forme de personnel est calculée sur la base du coût moyen qui serait encouru par la Fédération si elle devait employer directement quelqu'un à un poste similaire. Les contributions en nature sont comptabilisées à leur juste valeur estimée et la méthode de comptabilisation des produits est résumée dans le tableau suivant :

Catégorie de contribution en nature	Comptabilisation des produits	Comptabilisation des charges
Articles de secours	Comptabilisés à la date de réception à la fois comme produit et comme charge	
Immobilisations corporelles	Comptabilisés à la date de réception	Amortissement et dépréciation enregistrés de la même manière que pour les actifs immobilisés achetés.
Services	Comptabilisés à la date de réception à la fois comme produit et comme charge	
Stocks	Comptabilisés à la date de réception	Passé en charges à la date d'utilisation
Subventions publiques - coûts d'exploitation des bâtiments	Comptabilisés à la date de réception à la fois comme produit et comme charge	
Subventions publiques - droit d'utilisation Terrain	Enregistrés comme produits différés et comptabilisés comme produits lorsque la	Amortissement enregistré selon la méthode linéaire sur la durée des

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, GENÈVE
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2023

et bâtiments, et autres équipements	dépense y relative est encourue	accords de subvention ou la vie utile de l'actif
-------------------------------------	---------------------------------	--

c) Produits de la prestation de services

Les produits résultant de la prestation de services proviennent de services supplémentaires facturés aux Sociétés nationales selon le principe du recouvrement des coûts, y compris les services de parc automobile, les services de logistique et les services administratifs fournis dans des pays où les Sociétés nationales agissent bilatéralement avec la Société nationale locale, et non multilatéralement avec la Fédération et la Société nationale locale. La Fédération fournit également des services contractuels à d'autres acteurs humanitaires sous la forme de subventions et de services de gestion de programmes. Facturés selon le principe du recouvrement des coûts, le produit de ces services est inclus dans la rubrique Produits des prestations de services de l'État consolidé du résultat global.

Les produits résultant de la prestation de services relèvent du champ d'application de l'IFRS 15 Produits tirés des contrats avec des clients, à l'exception de la location de véhicules sous contrats de location simple et des contrats de location de biens qui relèvent de l'IFRS 16 Contrats de location. Ils sont reflétés dans Produits locatifs ci-dessous.

	Assujettis à des restrictions	Non restreints	Total
	CHF 000	CHF 000	CHF 000
2023			
Produits des services	30 961	-	30 961
Produits des services - Projet ESSN	3 091	-	3 091
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Total Produits des services fournis dans le cadre de contrats avec des clients	34 052	-	34 052
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Produits locatifs	528	102	630
Total Produits des services	<u>34 580</u>	<u>102</u>	<u>34 682</u>
2022			
Produits des services	24 627	-	24 627
Produits des services - Projet ESSN	28 999	-	28 999
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Total Produits des services fournis dans le cadre de contrats avec des clients	53 626	-	53 626
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Produits locatifs	581	73	654
Total Produits des services	<u>54 207</u>	<u>73</u>	<u>54 280</u>

Les Produits de la prestation de services ci-dessus contiennent CHF 13 892k (2022 : CHF 11 623k) relatifs aux services administratifs, CHF 13 506k (2022 : CHF 7 335k) relatifs aux services de parc automobile et CHF 2 711k (2022 : CHF 3 327k) relatifs aux services de logistique.

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, GENÈVE
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Les principes de comptabilisation des produits des services tirés de contrats avec des clients sont décrits ci-dessous :

Type de produits des services	Comptabilisation des produits	Politique de comptabilisation des produits
Services administratifs	sur la durée	Les produits sont comptabilisés au fur et à mesure que les services facturés au mois sont fournis.
Services contractuels	sur la durée / à un moment précis	Les produits sont comptabilisés en fonction de l'obligation de prestation contractuelle, qui peut être sur la durée ou à un moment précis.
Services de logistique	sur la durée / à un moment précis	Les produits sont comptabilisés sur la durée s'il s'agit de services récurrents, tels que l'entreposage, et à un moment précis pour différents services, tels que les achats et les transports.
Services de parc automobile	à un moment précis	Les produits sont comptabilisés à un moment précis pour la vente de véhicules.

Il est nécessaire d'appliquer un jugement pour déterminer si le produit résultant de la prestation d'un service est comptabilisé sur la durée ou à un moment donné. Lorsque les produits sont comptabilisés à un moment précis, à savoir le moment où le client reçoit les biens ou les services, l'exécution des obligations de prestation est mesurée en se fondant sur la confirmation écrite du client de la réception du contrôle sur les biens et/ou les services. Lorsque le produit est comptabilisé sur la durée, l'exécution des obligations de prestation est mesurée en utilisant la méthode des sorties, qui est une mesure directe de la valeur pour le client pour des biens ou des services transférés. Pour la prestation de services s'étendant sur plusieurs exercices, les produits sont comptabilisés lorsque les obligations de prestation ont été remplies par rapport aux services fournis à ce jour. Les conditions de paiement pour les produits de la prestation de services sont généralement de 30 jours à compter de la date de la facturation.

L'accord relatif au programme ESSN entre la Fédération et ECHO (voir note 3.2b) tombe sous le champ d'application de l'IFRS 15. Les produits liés à l'accord figurent en tant que Produits de la prestation de services dans l'État consolidé du résultat global. Tous les services rendus ont trait aux distributions d'espèces aux bénéficiaires et sont traités comme une seule obligation de prestation. Étant donné qu'ECHO tire bénéfice du travail effectué par la Fédération au fur et à mesure que les espèces sont distribuées aux bénéficiaires, la Fédération remplit son obligation de prestation progressivement et le produit est comptabilisé en conséquence. L'accord ESSN est préfinancé par ECHO jusqu'à 98% de la valeur contractuelle. Le montant préfinancé est décaissé en tranches sous réserve d'une déclaration de la Fédération stipulant que 70% de la tranche précédente a été consommée. Plusieurs amendements ont été apportés ultérieurement à l'accord relatif au programme ESSN (voir note 3.2b), lesquels en ont augmenté la valeur contractuelle. Les modifications contractuelles sont considérées comme étant des contrats séparés en vertu de la norme IFRS 15.

Les aides en espèces versées aux bénéficiaires au titre de la Composante B de l'accord relatif au programme ESSN entre la Fédération et ECHO (voir note 3.2b) ne constituent pas une obligation de prestation, car la Fédération redistribue des espèces fournies par ECHO aux bénéficiaires désignés. Les distributions d'espèces ne sont pas comptabilisées dans l'État consolidé du résultat global. Un actif financier a été comptabilisé au 31 décembre 2023, qui reflète le montant attendu par la Fédération, à verser par ECHO au moment du règlement final du contrat. Au 31 décembre 2022, un passif financier avait été comptabilisé pour refléter le montant estimé à verser aux bénéficiaires ayant déjà reçu une carte de paiement.

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, GENÈVE
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Les services fournis avant la réception des paiements sont classés sous Actifs visés par les contrats. Les contreparties obtenues à l'avance pour des services à fournir sont classées sous Engagements découlant de contrats.

Locations – la Fédération en tant que bailleur

Là où la Fédération agit en tant que bailleur, elle détermine dès le début si un contrat de location est un contrat de location-financement ou un contrat de location simple. Pour classer chaque contrat, la Fédération procède à une évaluation globale pour déterminer si le contrat de location transfère la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Si c'est le cas, il s'agira donc d'un contrat de location-financement. Dans le cas contraire, il s'agira d'un contrat de location simple. Dans le cadre de cette évaluation, la Fédération prend en compte certains indicateurs, tels que le fait de savoir si le contrat de location couvre la majeure partie de la durée de vie économique de l'actif. La Fédération n'a pas de contrats de location-financement en tant que bailleur.

Lorsque la Fédération est un bailleur intermédiaire, elle comptabilise séparément sa participation dans le contrat de location principal et dans le contrat de sous-location. Elle évalue la classification du contrat de location d'une sous-location par rapport à l'actif comptabilisé au titre du droit d'utilisation issu du contrat de location principal et non par rapport à l'actif sous-jacent. Si le contrat de location principal est un contrat de location à court terme auquel la Fédération applique l'exemption relative à la comptabilisation des contrats de location à court terme, elle classifiera le contrat de sous-location en tant que contrat de location simple.

Les produits locatifs issus de contrats de location simple sont comptabilisés en produits des services dans l'État consolidé du résultat global, de manière linéaire sur la durée du contrat de location, comme décrit ci-dessous :

Type de produits locatifs	Comptabilisation des produits	Politique de comptabilisation des produits
Services administratifs	sur la durée	Les produits sont comptabilisés au fur et à mesure que les services facturables tous les mois sont fournis.
Services de parc automobile	sur la durée	Les produits de la fourniture de véhicules sous contrats de location simple sont comptabilisés de manière linéaire sur la durée du contrat de location

d) Autres éléments du résultat global

Les Autres éléments du résultat global sont des éléments tels que les gains ou les pertes actuariels sur un régime à prestations définies, qui ne seront pas reclassés par la suite par le résultat, et des éléments tels que les couvertures de flux de trésorerie, qui peuvent être reclassés par la suite par le résultat.

Couvertures de flux de trésorerie

Les instruments de couverture sont utilisés pour atténuer les risques de change liés au paiement des contributions statutaires en devises étrangères. Ils reposent sur une comptabilité de couverture pour éviter tout décalage comptable, les effets des changements des justes valeurs des éléments couverts et des instruments de couverture étant mesurés, mis en adéquation et comptabilisés dans la même période dans l'État consolidé du résultat global.

Lorsqu'un produit dérivé est désigné comme instrument de couverture de flux de trésorerie, la partie de la variation de la juste valeur dont la couverture est efficace est comptabilisée dans Autres éléments du résultat global et accumulée dans la réserve de couverture. La partie de la variation de la juste valeur d'un dérivé dont la couverture est inefficace est immédiatement comptabilisée dans l'État du résultat global. Le montant accumulé dans la réserve de couverture est également reclassé dans l'État du résultat

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, GENÈVE
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2023

global dans la même période durant laquelle l'élément couvert ou les flux de trésorerie prévus influent sur les produits et les charges.

Couvertures de flux de trésorerie	2023	2023	2022	2022
	CHF 000	CHF 000	CHF 000	CHF 000
	Valeur contrat	Solde juste valeur	Valeur contrat	Solde juste valeur
Contrats de change à terme en euros	5 876	72	5 876	(61)
Contrats de change à terme en dollars É.U.	249	8	681	17
Total Couvertures de flux de trésorerie	<u>6 125</u>	<u>80</u>	<u>6 557</u>	<u>(44)</u>

Mouvement dans Autres éléments du résultat global susceptibles d'être reclassés par la suite par le résultat

	2023	2022
	CHF 000	CHF 000
Couverture de flux de trésorerie – part effective des changements de juste valeur	(80)	44
Montants reclassés des autres éléments du résultat global vers les activités poursuivies et les charges opérationnelles	(7)	68
	<u>(87)</u>	<u>112</u>

Flux de trésorerie escomptés par la suite	2023	Flux de trésorerie contractuels	2022	Flux de trésorerie contractuels
	CHF 000	CHF 000	CHF 000	CHF 000
	Valeur comptable	1 - 6 mois	Valeur comptable	1 - 6 mois
Contrats de change à terme utilisés à des fins de couverture				
- Sortie	80	(6 044)	(44)	(6 601)
- Entrée	-	6 124	-	6 557
	<u>80</u>	<u>80</u>	<u>(44)</u>	<u>(44)</u>

En 2023, la Fédération a conclu des contrats à terme sur devises venant à échéance le 2 avril 2024, pour couvrir le risque de change de contributions statutaires d'un montant de CHF 5 876k versées en euros et de CHF 249k versées en dollars des États-Unis. Les couvertures étaient désignées comme Couvertures de flux de trésorerie pour les besoins de la comptabilité des couvertures. Les montants transférés au compte de résultat s'élevaient à une perte de CHF 7k (2022 : gain de CHF 68k). Le règlement des contrats de change à terme de 2022 a donné lieu à une perte nette réalisée de CHF 9k (2021 : CHF 37k).

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, GENÈVE
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2023

2.2 Créances

	2023	2022
	CHF 000	CHF 000
Débiteurs		
Contributions statutaires	26 218	26 605
Provisions pour pertes de crédit attendues	(18 980)	(17 497)
	<u>7 239</u>	<u>9 108</u>
Contributions volontaires	267 896	260 036
Provisions pour pertes de crédit attendues	(1 268)	(2 717)
	<u>266 628</u>	<u>257 319</u>
Sociétés nationales	55 551	54 183
Provisions pour pertes de crédit attendues	(1 108)	(1 012)
	<u>54 443</u>	<u>53 171</u>
Autres débiteurs (voir note ci-dessous)	2 050	2 006
Provisions pour pertes de crédit attendues	(89)	(12)
	<u>1 961</u>	<u>1 994</u>
Autres débiteurs - Projet ESSN	11 766	-
Total Débiteurs	<u>342 037</u>	<u>321 592</u>
Autres créances	6 570	5 126
Total Créances	<u>348 607</u>	<u>326 718</u>
Créances à court terme	265 660	256 160
Créances à long terme	82 947	70 558
Total Créances	<u>348 607</u>	<u>326 718</u>

Le compte Débiteurs comprend les contributions statutaires dues mais non encore reçues, les contributions volontaires et les dons annoncés mais non encore versés, et les montants dus pour des prestations de services. Les Autres débiteurs comprennent les avances aux Sociétés nationales et aux employés, les montants dus au titre des taxes remboursables, les actifs visés par les contrats, les créances diverses et la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie.

Les créances clients sont initialement comptabilisées dès leur création. Une créance client sans composante financière importante est d'abord évaluée au prix de transaction puis évaluée au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti est diminué des pertes de valeur. Le produit des intérêts, les gains et les pertes de change et la dépréciation sont comptabilisés en résultat net. Tout gain ou perte découlant de la décomptabilisation d'une créance est comptabilisé en résultat net.

Les valeurs comptables des actifs de la Fédération sont revues à la date de clôture de chaque exercice afin de déterminer s'il y a dépréciation de la valeur.

Les contributions statutaires à recevoir peuvent faire l'objet de recours et d'ajustements ultérieurs.

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, GENÈVE
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Les mouvements des provisions des pertes de crédit attendues sont les suivants :

	Provision pour contributions statutaires impayées CHF 000	Provision pour contributions volontaires à recevoir CHF 000	Provision pour comptes débiteurs des Sociétés nationales CHF 000	Provision pour autres créances CHF 000	Total CHF 000
2023					
Solde au 1er janvier	17 497	2 717	1 012	12	21 238
Mouvements des provisions pour pertes de crédit	1 393	963	1 115	85	3 556
Créances amorties durant l'exercice	-	(841)	(731)	(8)	(1 580)
Montants non utilisés annulés	-	(1 571)	(288)	-	(1 859)
Solde au 31 décembre	18 890	1 268	1 108	89	21 355
2022					
Solde au 1er janvier	14 415	2 209	564	8	17 196
Mouvements des provisions pour pertes de crédit	4 053	1 404	652	12	6 121
Créances amorties durant l'exercice	-	-	(31)	(1)	(32)
Montants non utilisés annulés	(971)	(896)	(173)	(7)	(2 047)
Solde au 31 décembre	17 497	2 717	1 012	12	21 238

Les créances sont dépréciées sur la base du modèle de pertes de crédit attendues, qui est une estimation des pertes de crédit établies par pondération probabiliste. Les pertes de crédit sont évaluées comme étant la valeur actualisée de tous les manques à gagner en flux de trésorerie, c'est-à-dire la différence entre les flux de trésorerie dus à la Fédération aux termes du contrat et les flux que la Fédération s'attend à recevoir.

Les provisions pour pertes de crédit attendues ci-dessus incluent une perte de valeur de CHF 860k (2022 : CHF 458k) pour des créances et des actifs sur contrats relatifs à des contrats passés avec des clients (voir note 2.2).

La provision pour couvrir les contributions statutaires non acquittées est fondée sur la probabilité de paiement estimée par la Fédération. La provision pour couvrir les contributions statutaires non acquittées ne dispense pas les Sociétés nationales de l'obligation de payer les montants dus.

Échéance des créances	Non échus CHF 000	Échus 1-60 jours CHF 000	Échus 61-90 jours CHF 000	Échus plus de 90 jours CHF 000	Total CHF 000
2023					
Valeur comptable brute	261 285	27 695	22 520	58 552	370 052
Provisions pour pertes de crédit	-	-	-	(21 445)	(21 445)
Créances	261 285	27 695	22 520	37 107	348 607
2022					
Valeur comptable brute	205 038	19 252	30 948	92 718	347 956
Provisions pour pertes de crédit	-	-	-	(21 238)	(21 238)
Créances	205 038	19 252	30 948	71 480	326 718

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, GENÈVE
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Les créances, dont le recouvrement ne sera confirmé que par la survenance ou la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas entièrement sous le contrôle de la Fédération, ne sont pas comptabilisées comme telles dans l'État consolidé de situation financière, mais sont présentées comme des actifs éventuels (voir note 2.6). Si l'effet est significatif, la juste valeur des actifs éventuels est déterminée en actualisant les flux futurs de trésorerie attendus qui reflètent les prévisions du marché sur la valeur temps de l'argent.

Les créances, les actifs visés par des contrats et les engagements découlant de contrats avec des clients sont les suivants :

	2023	2023
	Soldes	Soldes de
	d'ouverture	clôture
	CHF 000	CHF 000
2023		
Actifs visés par des contrats	6 528	8 683
Engagements découlant de contrats	(37 288)	(13 484)
Produits à recevoir des clients	9 194	6 954
	<u>(21 566)</u>	<u>2 153</u>
2022		
Actifs visés par des contrats	1 280	6 528
Engagements découlant de contrats	(23 035)	(37 288)
Produits à recevoir des clients	6 638	9 194
	<u>(15 117)</u>	<u>(21 566)</u>

En 2023, il n'y a pas eu d'actifs comptabilisés sur les coûts engagés pour la conclusion ou l'exécution d'un contrat (2022 : zéro), et il n'y a pas eu d'éléments contractuels ayant permis la réduction des coûts de transaction pour les produits de services comptabilisés (2022 : zéro). Le montant inclut dans le solde d'ouverture des Engagements découlant de contrats est pleinement comptabilisé en tant que produit durant la période considérée.

2.3 Produits différés et engagements découlant de contrats

	2023	2022
	CHF 000	CHF 000
Passifs à court terme		
Produits différés	168 187	165 828
Engagements découlant de contrats	13 484	37 288
Contributions statutaires payées d'avance	3 314	636
	<u>184 985</u>	<u>203 752</u>
Passifs à long terme		
Produits différés	<u>39 217</u>	<u>44 283</u>

Produits différés

La Fédération n'est pas en mesure de déterminer de manière fiable dans quelles périodes futures les dons différés en raison d'obligations contractuelles spécifiques selon les principes comptables énoncés à la note 2.1 seront comptabilisés en tant que produit dans l'État consolidé du résultat global. Par

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, GENÈVE
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2023

conséquent, tous les montants différés conformément à ces principes comptables sont inclus dans les passifs à court terme, bien que certains montants puissent être comptabilisés comme produits plus d'un an après la date de la fin de l'exercice. Les passifs à long terme comprennent les contributions volontaires et les dons qui sont réservés pour une utilisation spécifique ultérieure, au-delà d'une période d'un an à partir de la date de la clôture de l'exercice. La rubrique Produits différés contient un montant de CHF 37 996k (2022 : CHF 38 985k) relatif à des dons non monétaires en nature de gouvernements de pays hôtes (voir note 3.4a).

Engagements découlant de contrats

Un Engagement découlant de contrats est l'obligation de transférer des biens ou des services à une contrepartie pour laquelle la Fédération a reçu une rétribution de la contrepartie. Si un client paie une rétribution avant que la Fédération ne transfère les biens ou les services à la contrepartie, un engagement découlant d'un contrat est comptabilisé en tant que produit lorsque le paiement est effectué par la contrepartie ou lorsque le paiement est exigible aux termes du contrat. En 2022, la rubrique Engagements découlant de contrats ci-dessus contenait un montant de CHF 19 540k lié aux produits pour la prestation de services reçus à l'avance pour le programme ESSN (voir note 3.2b). Il n'y a pas de montant équivalent en 2023, l'opération ayant été bouclée.

2.4 Réserves assujetties à des restrictions

Fonds détenus pour les opérations sur le terrain

	2023	2022
	CHF 000	CHF 000
Opérations avec financement déficitaire temporaire	(4 031)	(10 518)
Prestations de retraite comptabilisées dans Autres éléments du résultat global	2 100	13 622
Dons et contributions volontaires réservés à des fins spécifiques par les donateurs	469 742	438 113
	<u>467 811</u>	<u>441 217</u>

Ces réserves représentent l'excédent cumulé sur les dépenses pour des activités au titre des Autres ressources. Les réserves assujetties à des restrictions comprennent les éléments suivants :

Contributions volontaires et dons réservés à des fins spécifiques par les donateurs

L'excédent cumulé des contributions volontaires et dons affectés à des fins spécifiques sur les dépenses opérationnelles effectuées est inscrit comme Fonds détenus pour des opérations sur le terrain dans la catégorie des réserves assujetties à des restrictions. Si des fonds ainsi réservés ne peuvent pas être utilisés, la Fédération obtient de la Société nationale ou d'un autre donateur l'autorisation de réaffecter ces fonds à un autre usage ou les restitue à la Société nationale ou à ce donateur. Dans ce dernier cas, le montant en question est comptabilisé comme une dette jusqu'à ce que le remboursement soit effectué.

Opérations avec financement déficitaire temporaire

Les charges au titre de projets individuels sur le terrain peuvent temporairement excéder le montant des produits alloués à ces projets aux dates de présentation des comptes. Cet excédent des charges sur les produits est reflété séparément dans les Fonds détenus pour des opérations comme « Opérations avec financement déficitaire temporaire » tant que la direction estime que des financements complémentaires seront versés. Quand la Fédération estime que des financements complémentaires ne seront probablement pas versés, le déficit est reclassé comme dépense générale, et reflété comme une

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, GENÈVE
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2023

réduction des réserves générales par le biais de la provision maintenue pour les déficits liés aux promesses de dons et aux services.

2.5 Réserves attribuées

	Propre assurance CHF 000	Réunions statutaires CHF 000	Projets spécifiques CHF 000	Grands travaux CHF 000	Total CHF 000
2023					
Solde au 1er janvier	2 328	1 167	15 700	1 058	20 253
Utilisées durant l'exercice	(205)	-	(500)	-	(705)
Allouées durant l'exercice	168	900	2 500	343	3 911
Solde au 31 décembre	<u>2 291</u>	<u>2 067</u>	<u>17 700</u>	<u>1 401</u>	<u>23 459</u>
2022					
Solde au 1er janvier	2 111	1 681	14 000	715	18 507
Utilisées durant l'exercice	-	(1 414)	(2 500)	-	(3 914)
Allouées durant l'exercice	217	900	4 200	343	5 660
Solde au 31 décembre	<u>2 328</u>	<u>1 167</u>	<u>15 700</u>	<u>1 058</u>	<u>20 253</u>

Les Réserves attribuées sont des fonds réservés à des fins spécifiques, y compris l'assurance propre, les réunions statutaires, des projets spécifiques et des travaux de construction de grande envergure. La Fédération peut ajouter ces fonds aux réserves générales. Les réserves attribuées comprennent les éléments suivants :

Réserve pour assurance propre

La Fédération assure elle-même ses véhicules contre les collisions, la perte et autres dégâts. Sur la base d'une évaluation de l'exposition aux risques, cette réserve est établie pour couvrir les indemnités approuvées lorsqu'elles sont exigibles.

Réserve pour réunions statutaires

Des fonds sont mis de côté pour couvrir les coûts anticipés des réunions statutaires futures et des initiatives du Conseil de direction quand les événements ont lieu.

Projets spécifiques

Conformément au principe de la Fédération relatif au recouvrement intégral des coûts (voir note 3.1), les coûts directs des programmes et des services sont soumis au recouvrement indirect des coûts à titre de contribution au financement des coûts indirects de la fourniture de services de soutien essentiels au succès des opérations.

Si les charges liées à une opération excèdent CHF 50 000k et si le montant total prélevé pour un exercice donné dépasse le montant total encouru, l'excédent est affecté aux projets selon une décision adoptée par le Conseil de direction. Dans l'attente de la décision du Conseil de direction, l'excédent est affecté à une réserve attribuée. En 2023, les charges liées aux opérations en réponse à la crise en Ukraine et dans les pays touchés et aux tremblements de terre en Türkiye dépassaient les CHF 50 000k. Fin 2023, le solde de la Réserve pour projets spécifiques s'élevait à CHF 17 700k (2022 : CHF 15 700k).

Réserve pour grands travaux d'entretien

En mars 2016, la Fédération a conclu avec la Fondation des Immeubles pour les Organisations Internationales (FIPOI) un accord relatif à un prêt sans intérêt sur une période de 50 ans destiné à être utilisé par la Fédération pour construire un nouveau bâtiment de bureaux. Aux termes de cet accord, la Fédération s'engage à procéder à des travaux d'entretien réguliers du bâtiment et est tenue de constituer une réserve attribuée pour financer les grands travaux d'entretien dès l'acceptation du nouvel immeuble.

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, GENÈVE
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2023

La Fédération verse une dotation annuelle correspondant à 0,75 % de la valeur des travaux de construction du bâtiment. La réserve ne sera utilisée qu'aux fins suivantes :

- obsolescence planifiée, y compris les grands travaux de rénovation et de remplacement ;
- réparations urgentes.

2.6 Actifs éventuels

La Fédération reçoit parfois des dons assortis de conditions et dépendant d'événements futurs incertains qui échappent partiellement au contrôle de la Fédération. Ces dons sont considérés comme des actifs éventuels :

Donateur	Nature de l'actif éventuel	2023	2022
		CHF 000	CHF 000
Agence des États-Unis pour le développement international (USAID)	Subordonné à l'allocation des fonds concernés par USAID	170 245	50 049
Fondation Mastercard	Subordonné à l'acceptation des plans de travail	4 188	6 398
Gouvernement britannique	Subordonné aux résultats	2 893	6 018
Gouvernement de la République de Corée	Subordonné à l'allocation des fonds concernés par le gouvernement	1 682	-
Gouvernement allemand	Subordonné à l'allocation des fonds concernés par le gouvernement	-	7 879
Autres	Subordonné aux résultats/rapports/audits	2 979	2 803
Total Actifs éventuels		181 987	73 147

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, GENÈVE
 NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
 EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2023

3. OPÉRATIONS

3.1 Charges opérationnelles

Les charges opérationnelles comprennent les éléments suivants :

2023	(a)	(b)	(c)	(d)				Total
	Avantages du personnel	Articles de secours, transport et entreposage	Contributions aux Sociétés nationales	Dépréciation, amortissement et pertes de valeur	Recouvrement des coûts Services supplémentaires	Autres coûts et allocations	Recou- vrement des coûts indirects	2023
	CHF 000	CHF 000	CHF 000	CHF 000	CHF 000	CHF 000	CHF 000	CHF 000
Intervention humanitaire	50 056	176 577	152 860	141	9 255	37 666	26 962	453 516
Activités thématiques	58 734	20 445	72 975	265	11 069	49 471	17 090	230 049
Total Autres ressources (Programmes)	108 790	197 022	225 835	406	20 324	87 137	44 052	683 566
Services supplémentaires	20 130	4 121	7	4 251	(20 676)	19 520	857	28 210
Total ASSUJETTIS À DES RESTRICTIONS	128 920	201 143	225 842	4 658	(351)	106 657	44 909	711 776
Ressources ordinaires	76 428	1 135	30	5 201	351	16 614	(44 909)	54 850
Total NON RESTREINTS	76 428	1 135	30	5 201	351	16 614	(44 909)	54 850
Total CHARGES OPÉRATIONNELLES 2023	205 348	202 277	225 872	9 858	-	123 271	-	766 626

Principe d'établissement des coûts

Le principe d'établissement des coûts de la Fédération consiste à recouvrer intégralement les coûts, si bien que chaque catégorie fonctionnelle de coût inclut tous les coûts directs et indirects associés ainsi que les frais liés à l'affectation des promesses de dons.

Coûts directs

Les coûts directs sont les coûts qui peuvent être aisément liés à un projet ou un service donné. Ils comprennent les coûts recouverts après la fourniture de services supplémentaires spécifiques.

Coûts indirects

Les coûts directs des programmes et des services sont majorés d'un taux standard à titre de contribution au financement des coûts de la fourniture de services de soutien indirect essentiels au succès des opérations. Ces services de soutien indirect comprennent la gestion et la conduite des activités, les technologies de l'information et de la communication ainsi que des fonctions professionnelles et des services dans les domaines de la qualité des programmes, du compte

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, GENÈVE
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2023

rendu, de la mobilisation de ressources, des finances, de la technologie de l'information et des ressources humaines. En 2023, le soutien, qui est ajouté aux réserves générales, a atteint CHF 44 909k (2022 : CHF 37 683k).

3.1 Charges opérationnelles (suite)

2022	(a) Avantages du personnel CHF 000	(b) Articles de secours, transport et entreposage CHF 000	(c) Contributions aux Sociétés nationales CHF 000	Dépréciation, amortissement et pertes de valeur CHF 000	Recouvrement des coûts Services supplémentaires CHF 000	(d) Autres coûts et allocations CHF 000	Recou- vrement des coûts indirects CHF 000	Total 2022 CHF 000
Intervention humanitaire	45 487	159 649	75 037	284	8 364	60 706	21 096	370 623
Activités thématiques	50 619	18 204	78 840	453	8 275	42 897	15 767	215 055
Total Autres ressources (Programmes)	96 106	177 853	153 877	737	16 639	103 603	36 863	585 678
Services supplémentaires	20 271	4 345	68	4 109	(17 669)	14 814	820	26 758
Total ASSUJETTIS À DES RESTRICTIONS	116 377	182 198	153 945	4 846	(1 030)	118 417	37 683	612 436
Ressources ordinaires	72 995	942	309	7 162	1 030	18 473	(37 683)	63 228
Total NON RESTREINTS	72 995	942	309	7 162	1 030	18 473	(37 683)	63 228
Total CHARGES OPÉRATIONNELLES 2022	189 372	183 140	154 254	12 008	-	136 890	-	675 664

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, GENÈVE
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Les charges opérationnelles liées aux opérations humanitaires sont les suivantes :

	2023	2022
	Total	Total
	CHF 000	CHF 000
Tremblement de terre en Türkiye	93 180	-
Crise en Ukraine et dans les pays touchés	196 332	157 339
Autres appels et activités	477 114	518 325
	<u>766 626</u>	<u>675 664</u>

a) Avantages du personnel

Les avantages du personnel sont les suivants :

	Assujettis à des restrictions	Non restreints	Total
	CHF 000	CHF 000	CHF 000
2023			
Salaires et traitements	110 232	65 191	175 422
Services fournis	6 949	246	7 194
Indemnités de fin de contrat de travail sur le court terme	917	101	1 018
Charges sociales	3 821	1 704	5 526
Coûts des avantages postérieurs à l'emploi	7 002	9 186	16 188
	<u>128 920</u>	<u>76 428</u>	<u>205 348</u>
2022			
Salaires et traitements	95 847	59 082	154 929
Services fournis	7 400	213	7 613
Indemnités de fin de contrat de travail sur le court terme	900	(210)	690
Charges sociales	3 461	1 441	4 902
Coûts des avantages postérieurs à l'emploi	8 769	12 469	21 238
	<u>116 377</u>	<u>72 995</u>	<u>189 372</u>

Imposition interne théorique

En vertu d'une révision de l'accord de siège conclu par la Fédération avec le gouvernement suisse, en 2023, un impôt interne théorique de CHF 8 616k (2022 : CHF 0) a été calculé sur les coûts de personnel indiqués pour les salariés établis en Suisse. En réalité, aucun impôt suisse n'est payé, ni par les salariés établis en Suisse, ni par la Fédération, sur les salaires versés par la Fédération.

Indemnités de fin de contrat de travail sur le court terme

Les indemnités de fin de contrat de travail sont payables soit lorsqu'il est décidé de mettre fin à l'emploi d'un membre du personnel avant la date normale de son départ en retraite ou avant la date d'achèvement de son contrat, soit lorsqu'un employé décide de partir volontairement en échange de ces indemnités. Les indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées sur la base d'un plan officiel de licenciement d'employés actuels, ou sont accordées par suite d'une offre faite pour encourager les départs volontaires.

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, GENÈVE
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Coûts liés aux avantages postérieurs à l'emploi

Ces coûts incluent les coûts des régimes de retraite – régimes à prestations définies, contributions pour couvrir les coûts de l'assurance maladie des retraités et coûts des indemnités de fin de contrat de travail sur le long terme versées ailleurs qu'en Suisse.

Coûts des régimes de retraite – régimes à prestations définies

La Fédération entretient un plan de prévoyance de base et un plan de prévoyance complémentaire pour son personnel expatrié intervenant sur le terrain et pour tout le personnel du siège. Les plans de prévoyance sont des fonds financés à prestations définies qui fournissent également des prestations en cas de décès, d'invalidité et de cessation d'emploi. Sous certaines conditions, les membres des plans de prévoyance peuvent aussi prétendre à des contributions pour couvrir les coûts de l'assurance maladie pendant leur retraite. Selon les règles de la Caisse de pensions, la Fédération verse pour chaque assuré des cotisations qui s'élèvent à 16 % du salaire cotisant pour le plan de prévoyance de base, et à 5 % du salaire cotisant pour le plan de prévoyance complémentaire. Si un jour la Caisse de pensions était sous-financée au regard des exigences de la législation suisse, la Fédération pourrait être obligée de verser des cotisations supplémentaires.

Les obligations de pension sont couvertes par un fonds indépendant détenu par une seule entité juridique distincte. La Caisse de pensions de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (ci-après « la Caisse de pensions ») est une fondation telle que définie aux articles 80 à 89 « bis » du Code civil suisse. La Caisse de pensions est enregistrée auprès de l'autorité de surveillance du canton de Genève et du Fonds de garantie suisse pour la prévoyance professionnelle. À ce titre, elle est tenue de satisfaire aux exigences relatives à l'assurance obligatoire telles que définies par la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP), et ses activités sont contrôlées par l'autorité cantonale genevoise et l'autorité fédérale de surveillance des institutions de prévoyance. La gestion de la Caisse de pensions incombe à son Conseil de fondation. Celui-ci est composé de trois représentants nommés par la Fédération, de trois représentants élus par les participants aux plans de prévoyance et de deux membres supplémentaires. La Caisse de pensions est financée par des cotisations dont les montants sont déterminés par des calculs actuariels périodiques, conformément à la législation suisse.

Assurance maladie des retraités

Selon les années de service au moment du départ à la retraite et pour autant qu'ils aient travaillé au minimum cinq ans et qu'ils aient choisi de recevoir une rente au départ à la retraite, les retraités bénéficiant d'une rente au titre du plan de base et/ou du plan complémentaire perçoivent une contribution pour couvrir le coût de l'assurance maladie. Même si la Fédération n'a aucune obligation juridique de verser ces contributions pour couvrir les coûts de l'assurance maladie des retraités, elle envisage à ce jour de maintenir ces contributions dans un proche avenir. Les contributions étant fixées à des taux forfaitaires sans obligation de modifier les taux, cet arrangement n'expose pas la Fédération à une accumulation de risques inhabituels, spécifiques ou importants.

Indemnités de fin de contrat de travail sur le long terme versées ailleurs qu'en Suisse

Dans certaines juridictions hors Suisse, la Fédération a l'obligation de calculer et de payer les indemnités de fin de contrat conformément à la législation nationale, quel que soit le motif du départ de l'employé. L'IAS 19 considère ces avantages comme avantages postérieurs à l'emploi. Ci-après ces indemnités seront dénommées Avantages postérieurs à l'emploi versés ailleurs qu'en Suisse.

Des détails relatifs aux régimes de retraite à prestations définies, à l'assurance-maladie des retraités et aux avantages postérieurs à l'emploi versés ailleurs qu'en Suisse figurent dans la note 4.5.

b) Articles de secours, transport et entreposage

	Assujettis à des restrictions CHF 000	Non restreints CHF 000	Total CHF 000
2023			
Articles de secours	188 190	-	188 190
Transport et entreposage	12 953	1 135	14 088
	<u>201 143</u>	<u>1 135</u>	<u>202 277</u>
2022			
Articles de secours	168 628	-	168 628
Transport et entreposage	13 570	942	14 512
	<u>182 198</u>	<u>942</u>	<u>183 140</u>

Les articles de secours sont des biens achetés ou reçus en nature et attribués à des projets spécifiques qui sont passés en charges au moment de leur réception.

Les stocks d'articles de secours prépositionnés qui n'ont pas été attribués à un projet sont indiqués au plus bas de leur coût de revient ou de leur valeur réalisable nette et inclus dans Autres actifs circulants de l'État consolidé de situation financière. Le coût est déterminé à l'aide de la méthode du coût moyen pondéré et comprend le coût d'achat et d'autres coûts directement imputables à l'acquisition. Les dons en nature d'articles de secours prépositionnés sont inclus dans les stocks et leur juste valeur est intégrée au calcul du coût moyen pondéré. La valeur réalisable nette est le prix de vente estimé, dans une transaction conclue dans les conditions normales du marché, diminué des frais de vente imputables. Les stocks sont comptabilisés comme dépenses dès qu'ils ont été attribués à un projet.

La juste valeur des biens en nature est déterminée sur la base de la valeur indiquée par le donateur. Cette valeur est vérifiée pour déterminer si elle est raisonnable en la comparant aux coûts que la Fédération engagerait si elle devait acheter sur le marché libre des biens, des actifs et des services d'entretien similaires pour le même usage. Si la valeur du bien sur le marché libre diffère sensiblement de la valeur indiquée par le donateur, la valeur est ajustée à celle du marché.

c) Contributions aux Sociétés nationales et provisions pour les opérations

Pour réaliser ses programmes dans l'exercice normal de ses activités, la Fédération fournit des fonds aux Sociétés nationales membres. Deux mécanismes sont utilisés : les avances de trésorerie et les contributions aux Sociétés nationales.

Avances de trésorerie – provisions pour les opérations

La Fédération verse des avances de trésorerie aux Sociétés nationales afin qu'elles puissent conduire des activités en son nom. Les montants avancés sont comptabilisés comme des créances jusqu'à ce que les Sociétés nationales concernées soumettent à la Fédération des rapports sur l'utilisation des fonds. Une provision représente la valeur des avances de trésorerie faites à des Sociétés nationales qui n'ont pas encore soumis de rapports, et la charge correspondante est comptabilisée sous Provisions pour les opérations et intégrée aux Autres coûts et allocations (voir note correspondante 3.1d). Quand les Sociétés nationales soumettent un rapport sur l'utilisation des fonds, la provision est corrigée et la charge est reclassée en fonction de sa nature.

Contributions aux Sociétés nationales

La Fédération verse des contributions en espèces pour financer les activités des Sociétés nationales membres. Ces contributions sont comptabilisées en tant que charges opérationnelles à mesure qu'elles sont engagées.

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, GENÈVE
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Transferts monétaires

Des transferts monétaires sont effectués à destination des Sociétés nationales qui ont fait l'objet d'une évaluation des risques par la Fédération afin de vérifier si elles ont la capacité organisationnelle et les contrôles internes nécessaires pour gérer de manière efficace les fonds reçus de la Fédération et répondre aux objectifs des projets et aux exigences de redevabilité des parties prenantes. La Société nationale qui bénéficie du transfert gère l'utilisation des fonds en fonction de sa réglementation interne et en rend compte à la Fédération sans être obligée de fournir des justificatifs détaillés pour chaque dépense engagée. L'utilisation par les Sociétés nationales des fonds obtenus dans le cadre de transferts monétaires est soumise à des audits périodiques.

Avances de trésorerie

La Fédération verse des contributions à des Sociétés nationales pour la mise en œuvre des activités relevant spécifiquement de l'appel d'urgence relatif au Covid-19. Ces contributions sont comptabilisées en tant que charges opérationnelles à mesure qu'elles sont engagées. Cependant, la Fédération n'ayant pas officiellement évalué si les Sociétés nationales concernées ont la capacité organisationnelle et les contrôles internes nécessaires pour gérer de manière efficace les fonds reçus de la Fédération et répondre aux objectifs des projets et aux exigences de redevabilité des parties prenantes, elle effectue des contrôles supplémentaires pour vérifier l'utilisation par les Sociétés nationales des fonds transférés. Ainsi, la Fédération vérifie notamment les justificatifs, les factures, les reçus etc. pour les dépenses engagées par les Sociétés nationales et certifie que les dépenses ont été engagées conformément aux accords signés entre la Fédération et ces Sociétés nationales.

d) Autres coûts et allocations

	Assujettis à des restrictions CHF 000	Non restreints CHF 000	Total CHF 000
2023			
Administration, bureaux et frais généraux	17 465	4 491	21 956
Frais d'expertise	9 647	2 889	12 536
Information	3 829	725	4 554
Voyages	13 792	3 681	17 473
Véhicules et équipements	18 500	48	18 548
Ateliers et formation	18 349	1 256	19 605
Autres coûts et allocations	25 075	3 524	28 598
	<u>106 657</u>	<u>16 614</u>	<u>123 271</u>
2022			
Administration, bureaux et frais généraux	12 885	3 683	16 568
Véhicules et équipements	30 182	649	30 831
Frais d'expertise	10 466	1 925	12 391
Ateliers et formation	12 889	711	13 600
Voyages	11 952	3 003	14 955
Information	4 395	1 512	5 907
Autres coûts et allocations	35 648	6 990	42 638
	<u>118 417</u>	<u>18 473</u>	<u>136 890</u>

Les Autres coûts et allocations contiennent des provisions pour des opérations relatives à la valeur des avances sur trésorerie qui n'a pas été signalée par les Sociétés nationales bénéficiaires.

3.2 Opérations majeures menées durant l'exercice considéré

a) Programme de Filet de sécurité sociale d'urgence (ESSN)

Financé par l'Union européenne et ses États membres dans le cadre de la Facilité pour les réfugiés en Türkiye (FRIT) de la Direction générale de la protection civile et des opérations d'aide humanitaire européennes (ECHO), le programme ESSN fournit, par le biais d'un partenariat entre la Fédération et la Société du Croissant-Rouge turc, une assistance financière mensuelle au moyen de cartes de débit aux réfugiés vulnérables en Türkiye. La Türkiye accueille la plus grande population de réfugiés au monde, soit plus de 4 millions, dont beaucoup sont originaires de Syrie où un conflit fait rage depuis dix ans. Selon les estimations, plus de 98% des réfugiés en Türkiye vivent en-dehors des camps. Tous les mois, les familles reçoivent 155 livres turques pour chacun de leurs membres, ce qui leur permet de décider par elles-mêmes comment répondre à leurs besoins essentiels tels que le loyer, les transports, les factures, la nourriture et les médicaments. Le programme offre des suppléments trimestriels en fonction de la taille de la famille.

Le programme ESSN est le plus grand programme humanitaire dans l'histoire de l'Union européenne et le plus vaste programme jamais exécuté par la Fédération.

Le programme ESSN comprend trois composantes essentielles :

Composante A : Identification des bénéficiaires

Composante B : Fourniture d'une aide en espèces en temps opportun pour répondre aux besoins essentiels des bénéficiaires

Composante C : Suivi global, évaluation, redevabilité et apprentissage

Les informations pertinentes relatives à l'accord ESSN entre la Fédération et ECHO sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Date	Description	Montant du contrat EUR 000	Montant approximatif du contrat CHF 000
2 octobre 2019	Contrat initial signé pour une durée de 26 mois, du 1er septembre 2019 au 31 octobre 2021	500 000	543 000
21 décembre 2020	Augmentation du montant de EUR 400 000k et prolongement de la durée à 38 mois, jusqu'au 31 octobre 2022	900 000	976 400
25 mai 2022	Augmentation du montant de EUR 325 000k et prolongement de la durée à 50 mois, jusqu'au 31 octobre 2023	1 225 000	1 235 000

Comme précisé dans la note 2.1c, l'accord ESSN initial entre la Fédération et ECHO et les modifications contractuelles ultérieures tombent sous le coup de la norme IFRS 15.

Au 31 décembre 2023, un montant de CHF 11 766k, préfinancé par la Fédération, était dû au programme ESSN, pour la phase finale du programme. Ces comptes débiteurs du programme ESSN sont séparés des autres créances dans l'État consolidé de situation financière.

Produits (voir note 2.1c) et charges des prestations de services – programme ESSN

Les produits des prestations de services (note 2.1c) comprennent un montant de CHF 3 829k (2022 : CHF 28 999k) lié aux autres parties du contrat ESSN. À fin 2023, la Fédération ne recevait plus d'avances d'ECHO au titre des prestations de services liées aux autres parties du contrat ESSN (2022 : CHF 19 540k). Ce montant

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, GENÈVE
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2023

est comptabilisé sous Engagements découlant de contrats (voir note 2.3). Les charges au titre des autres parties du contrat ESSN sont incluses dans les dépenses thématiques.

b) Crise en Ukraine et dans les pays touchés

Actif depuis 2014, le conflit armé en Ukraine s'est considérablement intensifié en février 2022, les hostilités se propageant dans la plupart des régions du pays. Le conflit a provoqué la perte de vies humaines, la destruction de villes et d'infrastructures civiles et des déplacements de personnes à l'intérieur de l'Ukraine et par-delà les frontières des pays voisins.

Les informations pertinentes concernant l'appel d'urgence relatif à la crise en Ukraine et dans les pays voisins sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Date	Description	Montant de l'appel CHF 000
5 février 2022	Allocation initiale du DREF	219
28 février 2022	Lancement de l'appel relatif à la crise en Ukraine et dans les pays touchés jusqu'au 29 février 2024	100 000
14 avril 2022	Augmentation du montant de CHF 450 millions	550 000
7 octobre 2022	Prolongement envisagé de la durée jusqu'au 31 décembre 2025 et augmentation substantielle du montant encore à définir	550 000
31 mai 2023	Publication de l'appel d'urgence révisé portant le montant total de l'appel à CHF 800 millions en faveur de 17 millions de personnes en Ukraine et de 5,65 millions de personnes dans les pays voisins	800 000

Un appel initial pour un montant de 100 millions de francs suisses a été lancé pour permettre à la Fédération d'aider 2 millions de déplacés à l'intérieur de l'Ukraine ainsi que des personnes arrivant dans des pays voisins touchés par le conflit. Une augmentation à 550 millions de francs suisses était prévue pour élargir le champ d'action des Sociétés nationales en Ukraine et dans d'autres pays touchés afin d'étendre l'aide apportée à 3,6 millions de personnes, dans l'immédiat et dans leur transition vers un relèvement sur le long terme.

Depuis lors, la portée de l'opération d'urgence a été élargie, les Sociétés nationales de la région ayant demandé le soutien de la Fédération afin de fournir une assistance technique et financière aux populations en détresse. Par conséquent, de nouveaux besoins et de nouvelles approches ont été identifiés avec les Sociétés nationales et reflétés dans les plans d'intervention révisés des Sociétés nationales publiés en avril 2023. La publication de l'appel d'urgence révisé est intervenue en mai 2023. Suite à cette révision, les besoins de financement du Secrétariat de la Fédération sont passés de 550 millions de francs suisses à 800 millions de francs suisses pour venir en aide à 17 millions de personnes en Ukraine et à 5,65 millions de personnes dans les pays voisins touchés.

La Fédération a débloqué CHF 1 293k de son Fonds d'urgence pour l'intervention en cas de catastrophe (DREF), dont CHF 219k alloués le 5 février 2022 pour soutenir les efforts de préparation de la Société de la Croix-Rouge d'Ukraine. Au 31 décembre 2023, le montant intégral de l'allocation avait été remboursé au DREF.

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, GENÈVE
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Les produits et les charges spécifiques à cet appel d'urgence durant les deux premières années de l'opération sont présentés ci-dessous :

	2023	2022
	CHF 000	CHF 000
ACTIVITÉS POURSUIVIES		
Contributions volontaires	60 014	315 285
Dons	25 693	66 167
Total ACTIVITÉS POURSUIVIES	<u>85 707</u>	<u>381 452</u>
CHARGES OPÉRATIONNELLES		
Intervention humanitaire		
Avantages du personnel	23 637	7 882
Articles de secours, transports et entreposage	68 599	90 977
Contributions aux Sociétés nationales	72 432	33 656
Recouvrement des coûts liés aux services supplémentaires	3 790	2 062
Autres coûts et allocations	16 122	14 341
Total Coûts directs	<u>184 580</u>	<u>148 918</u>
Recouvrement des coûts indirects	11 752	8 421
Total CHARGES OPÉRATIONNELLES	<u>196 332</u>	<u>157 339</u>
(DÉFICIT) / EXCÉDENT NET DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	(110 625)	224 113
Charges financières, nettes	(620)	(134)
(DÉFICIT) / EXCÉDENT NET DE LA PÉRIODE	<u>(111 245)</u>	<u>223 979</u>
FONDS DÉTENUS POUR LES OPÉRATIONS		
Fonds reportés	223 979	-
(Déficit) / excédent net de la période	(111 245)	223 979
FONDS DÉTENUS POUR LES OPÉRATIONS	<u>112 734</u>	<u>223 979</u>

Fin 2023, la Fédération a reçu des contributions volontaires et des dons à hauteur de CHF 23 449k (2022 : CHF 21 746k) qui ne sont pas comptabilisés dans l'État consolidé du résultat global, mais sont inclus dans les produits différés dans l'État consolidé de situation financière.

Fin 2023, la Fédération avait des créances à recevoir de donateurs liées à l'appel relatif à la crise en Ukraine et dans les pays touchés de CHF 32 895k (2022 : CHF 75 853k) qui figurent dans l'État consolidé de situation financière.

c) Appel d'urgence relatif aux tremblements de terre en Türkiye

Un séisme de magnitude 7.8 s'est produit en Türkiye le 6 février 2023, suivi de 83 répliques à un niveau maximal de 6,7. Un autre séisme séparé de magnitude 7,8 s'est produit le lendemain dans la même région.

Les informations pertinentes relatives à l'Appel d'urgence relatif aux tremblements de terre en Türkiye sont résumées dans le tableau ci-dessous :

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, GENÈVE
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Date	Description	Montant de l'appel CHF 000
6 février 2023	Allocation initiale du DREF	2 000
7 février 2023	Lancement de l'appel relatif aux tremblements de terre en Türkiye	120 000
2 juin 2023	Révision de l'appel d'urgence à CHF 400 millions en faveur de 1,25 millions de personnes	400 000

Le 7 février 2023, la Fédération a lancé l'appel d'urgence pour les tremblements de terre en Türkiye à hauteur de 120 millions de francs suisses en vue de venir en aide à plus de 300 000 personnes dans les 10 provinces les plus touchées par le séisme durant une période de 10 mois. Le 2 juin 2023, l'appel d'urgence a été relevé à 400 millions de francs suisses pour aider plus de 1,25 millions de personnes dans les provinces touchées par le séisme.

Avec l'aide du Fonds d'urgence de la Fédération pour l'intervention en cas de catastrophe (DREF), la Société du Croissant-Rouge turc a reçu 2 millions de francs suisses pour une aide immédiate aux populations dans les 10 provinces les plus touchées par le séisme. Au 31 décembre 2023, le montant intégral de l'allocation avait été remboursé au DREF.

Il n'y a pas de chiffres comparatifs pour 2022 présentés dans les informations ci-dessous, cette opération ayant démarré en 2023 :

	2023
	CHF 000
ACTIVITÉS POURSUIVIES	
Contributions volontaires	114 451
Dons	25 857
Total ACTIVITÉS POURSUIVIES	<u>140 307</u>
CHARGES OPÉRATIONNELLES	
Intervention humanitaire	
Avantages du personnel	1 700
Articles de secours, transports et entreposage	30 472
Contributions aux Sociétés nationales	53 142
Recouvrement des coûts liés aux services supplémentaires	1 240
Autres coûts et allocations	1 266
Total Coûts directs	<u>87 820</u>
Recouvrement des coûts indirects	5 360
Total CHARGES OPÉRATIONNELLES	<u>93 180</u>
EXCÉDENT NET DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	47 127
Charges financières, nettes	(27)
EXCÉDENT NET DE LA PÉRIODE	<u>47 100</u>
FONDS DÉTENUS POUR LES OPÉRATIONS	
Excédent net de la période	47 100
FONDS DÉTENUS POUR LES OPÉRATIONS	<u>47 100</u>

Fin 2023, la Fédération a reçu des contributions volontaires et des dons à hauteur de CHF 589k qui ne sont pas comptabilisés dans l'État consolidé du résultat global, mais sont inclus dans les produits différés dans l'État consolidé de situation financière.

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, GENÈVE
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Fin 2023, la Fédération avait des créances à recevoir de donateurs liées à l'appel relatif aux tremblements de terre en Türkiye de CHF 3 894k qui figurent dans l'État consolidé de situation financière.

3.3 Avances et actifs sur contrats

	2023	2022
	CHF 000	CHF 000
Avances	3 112	12 527
Avances - Projet ESSN	-	20 069
Total Avances	<u>3 112</u>	<u>32 596</u>
Actifs sur contrats	8 683	6 528
Intérêts créditeurs à recevoir	1 376	-
Total Avances et actifs sur contrats	<u>13 171</u>	<u>39 124</u>

Avances

Les avances sont des dépenses payées à l'avance. Elles sont réparties sur la période couverte par le paiement et incluses dans les dépenses opérationnelles lorsqu'elles sont encourues.

Actifs sur contrats

Un actif sur contrat est le droit à une compensation en échange de biens ou de services transférés à des contreparties. Si la Fédération transfère des biens ou des services à une contrepartie avant que la contrepartie ne verse une compensation ou avant que le paiement ne soit dû, un actif sur contrat est comptabilisé pour la compensation conditionnelle à laquelle la Fédération a droit.

3.4 Immobilisations corporelles et incorporelles

a) Immobilisations corporelles – terrains, immeubles, véhicules et équipements

Les immobilisations corporelles, qui comprennent des terrains, des immeubles, des véhicules et d'autres équipements, sont comptabilisées à leur coût historique diminué des amortissements cumulés et de toute dépréciation de valeur cumulée. Le coût initial de l'acquisition d'immobilisations corporelles inclut les dépenses directement attribuables à l'achat des biens. Le coût initial des actifs apportés sous forme de contribution ou de don équivaut à la juste valeur de marché au moment du don.

Les valeurs résiduelles, les durées de vie utile et les méthodes d'amortissement sont examinées et ajustées le cas échéant à chaque date de clôture. Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa cession ou si elle n'a plus aucune utilité économique pour la Fédération. Les gains et les pertes entre la valeur comptable et le produit de la cession sont comptabilisés en tant que charges opérationnelles.

Les travaux en cours, qui comprennent les ouvrages en cours de construction, sont comptabilisés à leur coût d'achat, y compris les coûts de construction et autres coûts directs. Les travaux en cours ne sont pas amortis avant que les actifs concernés ne soient achevés et prêts à être utilisés.

Les amortissements sont calculés de façon à étaler l'amortissement sur la durée de vie utile estimée des actifs, comme suit :

<u>Type d'immobilisation corporelle</u>	<u>Nombre d'années</u>
Terrains et bâtiments	Jusqu'à 50 ans
Véhicules	4 - 10 ans
Équipements informatiques et autres	2 - 10 ans

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, GENÈVE
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Les soldes et les mouvements dans les immobilisations corporelles sont les suivants :

	Terrains et bâtiments	Travaux en cours	Véhicules	Autres équipements	Total Immobilisations corporelles
	CHF 000	CHF 000	CHF 000	CHF 000	CHF 000
2023					
Coût					
Solde au 1er janvier	120 507	1	20 630	5 321	146 460
Acquisitions	3 016	76	5 939	916	9 946
Transfert depuis Travaux en cours	77	(77)	-	-	-
Ventes et mises au rebut	(2 516)	-	(3 576)	(101)	(6 192)
Reclassification vers/depuis les actifs détenus en vue de la vente, net	-	-	(1 150)	-	(1 150)
Solde au 31 décembre	121 084	-	21 843	6 136	149 063
Amortissements cumulés et dépréciation de valeur					
Solde au 1er janvier	(22 957)	-	(9 840)	(3 367)	(36 165)
Amortissement pour l'exercice	(6 991)	-	(1 956)	(481)	(9 428)
Ventes et mises au rebut	2 332	-	1 475	98	3 905
Dépréciation de valeur	-	-	5	-	5
Reclassification vers/depuis les actifs détenus en vue de la vente, net	-	-	470	-	470
Solde au 31 décembre	(27 617)	-	(9 845)	(3 750)	(41 212)
Valeur comptable nette au 31 décembre	93 467	-	11 997	2 387	107 851
Valeur comptable nette au 1er janvier	97 550	1	10 790	1 954	110 295
2022					
Coût					
Solde au 1er janvier	118 376	7	22 523	4 596	145 502
Acquisitions	2 841	208	4 256	834	8 139
Transfert depuis Travaux en cours	214	(214)	-	-	-
Ventes et mises au rebut	(924)	-	(5 244)	(109)	(6 277)
Reclassification vers/depuis les actifs détenus en vue de la vente, net	-	-	(905)	-	(905)
Solde au 31 décembre	120 507	1	20 630	5 321	146 460
Amortissements cumulés et dépréciation de valeur					
Solde au 1er janvier	(16 602)	-	(9 958)	(3 124)	(29 684)
Amortissement pour l'exercice	(7 170)	-	(2 273)	(352)	(9 795)
Ventes et mises au rebut	815	-	1 973	109	2 897
Dépréciation de valeur	-	-	34	-	34
Reclassification vers/depuis les actifs détenus en vue de la vente, net	-	-	384	-	384
Solde au 31 décembre	(22 957)	-	(9 840)	(3 367)	(36 165)
Valeur comptable nette au 31 décembre	97 550	1	10 790	1 954	110 295
Valeur comptable nette au 1er janvier	101 774	7	12 565	1 472	115 818

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, GENÈVE
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Les immobilisations corporelles comprennent également les actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation et les actifs reçus sous la forme de dons en nature suivants :

	Terrains et bâtiments	Autres équipements	Véhicules	Total
	CHF 000	CHF 000	CHF 000	CHF 000
2023				
Valeur comptable brute	48 332	518	168	49 019
Amortissements cumulés	(10 581)	(251)	(28)	(10 859)
Valeur comptable nette	<u>37 751</u>	<u>268</u>	<u>140</u>	<u>38 159</u>
Amortissement pour l'exercice	<u>(2 422)</u>	<u>(36)</u>	<u>(28)</u>	<u>(2 487)</u>
2022				
Valeur comptable brute	47 143	242	-	47 385
Amortissements cumulés	(8 158)	(214)	-	(8 373)
Valeur comptable nette	<u>38 985</u>	<u>28</u>	<u>-</u>	<u>39 012</u>
Amortissement pour l'exercice	<u>(2 340)</u>	<u>(17)</u>	<u>-</u>	<u>(2 357)</u>

b) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont les logiciels informatiques achetés et en cours de développement liés à la mise en œuvre d'un progiciel de gestion intégré (ERP). Les logiciels achetés sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et de toutes pertes de valeur.

La méthode d'amortissement et les durées de vie utile des immobilisations incorporelles sont évaluées chaque année. Les changements du rythme prévu de consommation ou des durées de vie utile sont comptabilisés de façon prospective en modifiant la méthode ou la période d'amortissement. Les gains ou les pertes comptabilisés en tant que produits ou charges opérationnels découlant de la décomptabilisation des immobilisations incorporelles sont mesurés comme étant la différence entre le produit net de la cession et la valeur comptable de l'immobilisation incorporelle concernée.

Les logiciels informatiques en développement sont comptabilisés à leur coût d'achat, y compris les coûts de développement et autres coûts directs (par exemple la main d'œuvre propre) pour leur mise en service. Les logiciels informatiques en développement ne sont pas amortis avant que les actifs concernés ne soient achevés et prêts à être utilisés.

Les amortissements sont calculés de façon à étaler l'amortissement sur la durée de vie utile estimée des actifs, comme suit :

<u>Immobilisations incorporelles</u>	<u>Nombre d'années</u>
Logiciels informatiques	3 - 7 ans

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, GENÈVE
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Les soldes et les mouvements dans les immobilisations incorporelles sont les suivants :

	Logiciels	Logiciels en développement	Total Immobilisations incorporelles
2023	CHF 000	CHF 000	CHF 000
Coût			
Solde au 1er janvier	7 558	14 784	22 343
Acquisitions	(138)	2 676	2 539
Transferts	1 576	(1 577)	(1)
Ventes et mises au rebut	(257)	-	(257)
Solde au 31 décembre	<u>8 740</u>	<u>15 884</u>	<u>24 624</u>
Amortissements cumulés et dépréciation de valeur			
Solde au 1er janvier	(6 378)	-	(6 378)
Dépréciation de valeur	-	-	-
Amortissement pour l'exercice	(431)	-	(431)
Ventes	258	-	258
Solde au 31 décembre	<u>(6 552)</u>	<u>-</u>	<u>(6 552)</u>
Valeur comptable nette au 31 décembre	<u>2 188</u>	<u>15 884</u>	<u>18 072</u>
Net book value at 1 January	<u>1 180</u>	<u>14 784</u>	<u>15 964</u>
2022			
	CHF 000	CHF 000	CHF 000
Coût			
Solde au 1er janvier	8 706	11 971	20 677
Acquisitions	14	3 826	3 840
Transferts	881	(881)	-
Ventes et mises au rebut	(2 043)	(132)	(2 175)
Solde au 31 décembre	<u>7 558</u>	<u>14 784</u>	<u>22 342</u>
Amortissements cumulés et dépréciation de valeur			
Solde au 1er janvier	(6 339)	-	(6 339)
Dépréciation de valeur	(1 519)	-	(1 519)
Amortissement pour l'exercice	(483)	-	(483)
Ventes	1 963	-	1 963
Solde au 31 décembre	<u>(6 378)</u>	<u>-</u>	<u>(6 378)</u>
Valeur comptable nette au 31 décembre	<u>1 180</u>	<u>14 784</u>	<u>15 964</u>
Valeur comptable nette au 1er janvier	<u>2 367</u>	<u>11 971</u>	<u>14 338</u>

c) Actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation

Les immobilisations corporelles comprennent les actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation de CHF 2 717k (2022 : CHF 3 900k) relatifs à des biens en location – voir note 3.7.

Les actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation reçus en tant que dons non monétaires en nature concernent l'utilisation à titre gratuit de terrains et de bâtiments pour les opérations de la Fédération à Dubaï, Budapest, Genève et Panama City (voir note 3.7). La juste valeur des actifs en nature et des dons pour couvrir les coûts d'exploitation des bâtiments est déterminée sur la base de la valeur indiquée par le donateur. Cette valeur est vérifiée pour déterminer si elle est raisonnable en la comparant aux coûts que la Fédération engagerait si elle devait acheter ou louer sur le marché libre des actifs et des services d'entretien similaires pour le même usage. Si la valeur du bien sur le marché libre diffère sensiblement de la valeur indiquée par le donateur, la valeur est ajustée à celle du marché.

Évaluation de la perte de valeur des actifs non financiers

La valeur comptable des actifs non financiers de la Fédération est examinée lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que les montants pourraient ne pas être recouvrables. Une dépréciation de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable. Il n'y a pas eu de pertes de valeur d'actifs non financiers en 2023 (2022 : CHF 1 485k).

Actifs non courants détenus en vue de la vente

Les actifs non courants détenus en vue de la vente pour un montant de CHF 728k (2022 : CHF 520k), qui concernent des véhicules et des équipements, sont présentés dans la rubrique Autres actifs courants. La Fédération est en discussion pour conclure la vente de véhicules et d'équipements et la direction estime que les prix de vente finals seront vraisemblablement plus élevés que la valeur comptable des actifs.

3.5 Comptes créditeurs et charges à payer

	2023	2022
	CHF 000	CHF 000
Comptes créditeurs		
Fournisseurs	20 569	34 436
Sociétés nationales	1 586	1 903
Autres créditeurs	2 872	6 006
Total Comptes créditeurs	<u>25 027</u>	<u>42 345</u>
Charges à payer	17 782	11 505
Total Charges à payer	<u>17 782</u>	<u>11 505</u>
Total Comptes créditeurs et charges à payer	<u>42 809</u>	<u>53 850</u>

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, GENÈVE
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2023

3.6 Provisions

Au 31 décembre 2023 et 2022, les soldes et les mouvements des provisions sont les suivants :

	Opérations	Déficits liés aux promesses de dons et aux services	Licenciements	Total
	CHF 000	CHF 000	CHF 000	CHF 000
2023				
Provisions à court terme				
Solde au 1^{er} janvier	53 285	5 269	316	58 870
Provisions supplémentaires	56 135	5 153	2 108	63 395
Montants non utilisés annulés	-	(5 269)	-	(5 269)
Utilisés durant l'exercice	(53 285)	(71)	(1 780)	(55 136)
Solde au 31 décembre	<u>56 135</u>	<u>5 082</u>	<u>643</u>	<u>61 860</u>
2022	CHF 000	CHF 000	CHF 000	CHF 000
Provisions à court terme				
Solde au 1^{er} janvier	35 959	5 139	101	41 199
Provisions supplémentaires	53 285	3 647	1 958	58 890
Montants non utilisés annulés	-	(547)	-	(547)
Utilisés durant l'exercice	(35 959)	(2 970)	(1 743)	(40 672)
Solde au 31 décembre	<u>53 285</u>	<u>5 269</u>	<u>316</u>	<u>58 870</u>

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe pour la Fédération une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'événements passés, qu'il est probable que des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques seront nécessaires pour éteindre cette obligation et que le montant de cette obligation peut être estimé de manière fiable. Les provisions sont évaluées à la clôture de chaque exercice et ajustées pour refléter les meilleures estimations sur la base des informations disponibles.

Provision pour les opérations

La provision pour les opérations représente la valeur estimée des avances de trésorerie faites à des Sociétés nationales qui n'ont pas encore soumis de rapports à la date de clôture de l'exercice et les coûts estimés d'autres passifs opérationnels encourus à la date de clôture de l'exercice, quand l'échéance et/ou le montant est incertain.

Provision pour les déficits liés aux promesses de dons et aux services

La provision pour déficits liés aux promesses de dons et aux services est constituée pour un petit nombre d'activités lorsque les charges et les coûts estimés sont supérieurs aux produits et que la Fédération juge que l'obtention d'un financement complémentaire est improbable dans les 12 mois suivant la date de clôture de l'exercice.

Provision pour frais de licenciement

Une provision est constituée pour couvrir les coûts estimés de licenciements annoncés. Un licenciement est annoncé lorsque la décision de mettre fin au contrat d'un employé a été prise et communiquée. La provision couvre les coûts des licenciements annoncés en 2023 et dont les indemnités seront payées dans les 12 mois.

3.7 Locations - la Fédération en tant que preneur

La Fédération a conclu différents contrats de location pour des bureaux, des appartements résidentiels, des entrepôts et des équipements de bureau. La durée des contrats de location va de moins d'un an à cinq ans.

Les principales politiques comptables de la Fédération pour les locations en tant que preneur sont les suivantes :

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, GENÈVE
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2023

- L'IFRS 16 Contrats de location définit une location comme étant « un contrat, ou une partie d'un contrat, qui confère le droit d'utiliser un actif pour une période donnée moyennant une contrepartie ». À la conclusion d'un contrat, la Fédération fait appel à son jugement pour vérifier si un contrat constitue ou contient un contrat de location. Pour vérifier si un contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié, la Fédération utilise la définition d'un contrat de location selon la norme IFRS 16.
- À la date de prise d'effet du contrat, la Fédération détermine le terme de la location, y compris toutes périodes couvertes par une option de renouvellement de la location, qui sont considérées comme non résiliables si elle est raisonnablement certaine que l'option de renouveler sera exercée, et toutes périodes couvertes par une option de résiliation pour lesquelles il est raisonnablement certain que l'option ne sera pas exercée.
- La Fédération a choisi de ne pas séparer les composantes non locatives et de comptabiliser les composantes locatives et non locatives comme une seule composante de nature locative.

a) Contrats de location de courte durée et portant sur des actifs de faible valeur

La Fédération a choisi de ne pas comptabiliser les actifs constatés au titre du droit d'utilisation et la dette de loyers des contrats de location à court terme dont la durée est inférieure ou égale à 12 mois et des contrats de location dont l'actif sous-jacent est de faible valeur. La Fédération comptabilise en dépenses, sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat, les paiements de loyers associés à ces contrats de location.

	2023	2022
	CHF 000	CHF 000
Charges liées aux contrats de location de courte durée	5 232	2 068
Charges liées aux contrats de location portant sur des actifs de faible valeur, hors contrats de location de courte durée	65	117
	<u>5 297</u>	<u>2 185</u>

b) Contrats de location comptabilisés en tant qu'actifs de droit d'utilisation

Fin 2023, la Fédération avait des contrats de location capitalisables pour 43 bureaux dans 38 lieux depuis lesquels elle conduit ses activités dans le monde entier. La Fédération avait également des contrats de location capitalisables pour 37 appartements résidentiels dans 17 lieux répartis dans le monde. En règle générale, les employés sont responsables de se procurer leurs propres logements à leurs frais, mais dans certains lieux d'affectation, cette responsabilité incombe à la Fédération. Dans ces cas, la Fédération signera le bail et prendra les dispositions nécessaires auprès du propriétaire. Par ailleurs, la Fédération a deux contrats de location capitalisables pour deux entrepôts dans deux lieux. Les entrepôts sont utilisés pour le prépositionnement stratégique d'articles d'urgence, afin de permettre à la Fédération de distribuer plus rapidement et à moindre frais l'aide aux populations qui en ont besoin. Ils permettent aussi à la Fédération de fournir des services d'entreposage et de manutention aux Sociétés nationales et à d'autres organisations humanitaires. Enfin, la Fédération avait des contrats de location capitalisables pour des imprimantes à l'usage de son personnel au siège à Genève et dans sept de ses bureaux régionaux et de pays.

La Fédération comptabilise les actifs de droit d'utilisation et les passifs locatifs pour tous les contrats de location, sauf pour les locations dont la durée est inférieure ou égale à 12 mois (locations de courte durée) et les contrats de location dont l'actif sous-jacent est de faible valeur.

L'actif comptabilisé au titre du droit d'utilisation est mesuré au coût qui comprend le montant de l'évaluation initiale du passif locatif, ajusté le cas échéant du montant des loyers versés à la date de prise d'effet ou avant cette date déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus, les coûts directs initiaux engagés par le preneur, plus une estimation que le preneur devra engager lors du démantèlement et de l'enlèvement de l'actif sous-jacent au moment de la restauration du site.

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, GENÈVE
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Les actifs de droit d'utilisation sont amortis de manière linéaire sur la base de la période non échue du contrat de location ou de la durée de vie utile estimée de l'actif, la durée la plus courte étant retenue. Lorsque l'entité s'attend à obtenir la propriété de l'actif loué au terme de la durée de location, l'amortissement dépasse sa vie utile estimée. Les valeurs des actifs de droit d'utilisation peuvent être ajustées pour tenir compte des pertes de valeur et de certaines réévaluations du passif relatif aux contrats de location.

Les actifs de droit d'utilisation liés à des biens immobiliers et des équipements loués sont présentés sous Immobilisations corporelles (voir note 3.4a).

	Terrains et bâtiments CHF 000	Véhicules et équipements CHF 000	Total CHF 000
2023			
Solde au 1er janvier	3 800	100	3 900
Acquisitions	1 827	204	2 031
Décomptabilisation d'actifs de droit d'utilisation	(182)	-	(182)
Amortissement pour l'exercice	(2 958)	(74)	(3 032)
Solde au 31 décembre	<u>2 487</u>	<u>230</u>	<u>2 717</u>
2022			
Solde au 1er janvier	4 321	165	4 486
Acquisitions	2 825	14	2 839
Décomptabilisation d'actifs de droit d'utilisation	(109)	-	(109)
Amortissement pour l'exercice	(3 237)	(79)	(3 316)
Solde au 31 décembre	<u>3 800</u>	<u>100</u>	<u>3 900</u>

Passifs locatifs

Les passifs locatifs sont initialement évalués comme étant la valeur du montant des loyers non encore versés. La Fédération a choisi de ne pas évaluer ses passifs locatifs sur une base actualisée car l'effet de l'actualisation n'est pas significatif. Les loyers pris en compte pour évaluer la dette de loyers comprennent les paiements fixes, déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir ; les paiements de loyer variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux ; les sommes que le preneur devrait payer au titre de la valeur résiduelle des garanties données ; le prix d'exercice de toute option d'achat que la Fédération a la certitude raisonnable d'exercer ; et les pénalités en cas de résiliation anticipée du contrat de location. La Fédération réévalue le passif locatif et procède au réajustement correspondant de l'actif constaté au titre du droit d'utilisation dès que la durée de location change.

Les passifs locatifs comptabilisés dans l'État consolidé de situation financière sont les suivants :

	2023 CHF 000	2022 CHF 000
Passifs courants relatifs aux contrats de location	1 685	2 587
Passifs non courants relatifs aux contrats de location	719	1 088
	<u>2 404</u>	<u>3 675</u>

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, GENÈVE
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Le tableau ci-dessous résume le profil des échéances des passifs locatifs :

	2023	2022
	CHF 000	CHF 000
Moins d'un an	1 685	2 587
Un à deux ans	569	1 088
Deux à trois ans	76	-
Trois à quatre ans	37	-
Quatre à cinq ans	37	-
	<u>2 404</u>	<u>3 675</u>

Les montants comptabilisés dans l'État consolidé de flux de trésorerie sont les suivants :

	2023	2022
	CHF 000	CHF 000
Paiement des passifs relatifs aux contrats	<u>2 874</u>	<u>3 172</u>

En 2023, les paiements de loyers, y compris les contrats de location de courte durée, les contrats de location portant sur des actifs de faible valeur et les actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation s'élevaient au total à CHF 8 171k (2022 : CHF 5 357k).

3.8 Engagements de capitaux

Les dépenses en équipement pour lesquelles des contrats avaient été conclus au 31 décembre 2023, mais qui n'avaient pas été réalisées à cette date, se montaient à CHF 2 494k (2022 : CHF 1 906k), dont CHF 2 096k (2022 : CHF 1 231k) pour l'achat de véhicules et CHF 90k (2022 : 426k) pour la mise en œuvre du progiciel de gestion intégré (voir note 3.4b).

3.9 Passifs éventuels

De temps à autre, généralement dans le cadre d'un plan de restructuration, la Fédération met fin à l'emploi d'un membre du personnel avant la date d'achèvement de son contrat. Il arrive que les membres du personnel concernés intentent une action contre la Fédération. Bien que la responsabilité de la Fédération ne soit pas reconnue, l'organisation est partie à plusieurs actions de ce type. La Fédération ne pense pas que le résultat de ces actions aura un impact important sur la position financière consolidée de l'organisation. Les risques que la direction estime pouvoir être réglés moyennant un paiement et pouvant être évalués de manière fiable ont été inclus dans l'État consolidé de situation financière.

Aux fins de ne pas porter préjudice aux résultats de ces actions, les présents états financiers consolidés ne donnent pas toutes les informations requises par l'IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels.

3.10 Parties liées

a) Identité des parties liées

Les parties liées à la Fédération incluent les personnes qui représentent leurs Sociétés nationales en tant que membres de l'Assemblée générale ou du Conseil de direction, ainsi que les membres de leur famille proche ou de leur ménage. Les autres parties liées à la Fédération incluent les membres de la Commission permanente ainsi que les membres de leur famille proche ou de leur ménage, les filiales, les programmes sous contrôle conjoint de la Fédération, l'équipe dirigeante, et les régimes à prestations définies postérieures à l'emploi de la Fédération, qui sont des fonds indépendants constituant des entités juridiques distinctes.

La Commission permanente est composée de représentants de la Fédération, du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et des Sociétés nationales. Ses activités principales comprennent l'organisation de la Conférence internationale et du Conseil des Délégués à venir. Entre deux conférences internationales, la

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, GENÈVE
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Commission permanente s'attache à encourager et à promouvoir la mise en œuvre des résolutions de la Conférence internationale.

L'équipe dirigeante est composée de personnes ayant le pouvoir et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités de la Fédération. Cela inclut le secrétaire général, les sous-secrétaires généraux et les cinq directeurs régionaux. Les membres de leur famille proche ou de leur ménage sont également des parties liées à la Fédération.

La Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Conférence internationale) est la plus haute autorité délibérante du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement). Le Conseil des Délégués est l'organe où les représentants de toutes les composantes du Mouvement se réunissent pour débattre des questions qui concernent le Mouvement dans son ensemble. Ni la Conférence internationale, ni le Conseil des Délégués ne sont considérés comme des parties liées à la Fédération.

Les Sociétés nationales ne sont pas des parties liées à la Fédération.

b) Rémunération de l'équipe dirigeante

Les salaires et avantages du secrétaire général, des sous-secrétaires généraux et des cinq directeurs régionaux de la Fédération sont fixés par le Conseil de direction. En 2023, le montant total de leurs avantages s'est élevé à CHF 2 599k (2022 : CHF 2 514k), et était composé comme suit :

	2023 CHF 000	2022 CHF 000
Avantages à court terme du personnel	2 146	2 078
Avantages postérieurs à l'emploi	453	436
	<u>2 599</u>	<u>2 514</u>

c) Transactions avec des parties liées durant l'année

Les transactions avec des parties liées durant l'année sont les suivantes :

Parties liées	Nature de la transaction	2023 CHF 000	2022 CHF 000
Caisse de pensions	Produits des prestations de services fournis à la Caisse de pensions	375	347
Commission permanente	Produits des prestations de services fournis à la Commission permanente	163	207
	Contribution de la Fédération aux coûts de fonctionnement de la Commission permanente	178	195

Toutes les transactions ont été réalisées dans des conditions de pleine concurrence.

En dehors des rémunérations résultant des affaires ordinaires, telles qu'indiquées plus haut, il n'y a eu aucune autre transaction avec les membres de l'équipe dirigeante. Durant l'exercice, des membres de l'Assemblée générale et du Conseil de direction ont bénéficié du remboursement des dépenses dûment encourues dans l'accomplissement de leurs fonctions en tant que membres de ces organes. Ni ces personnes, ni aucune autre personne qui leur est apparentée ou liée par des relations d'affaires, n'a reçu de rémunération de la Fédération durant l'exercice écoulé.

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, GENÈVE
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2023

4. GESTION DES FONDS

4.1 (Charges) / produits financiers nets

	Assujettis à des restrictions	Non restreints	Total
	CHF 000	CHF 000	CHF 000
2023			
Intérêts perçus sur les dépôts bancaires	-	3 604	3 604
Dividendes sur fonds de placements en actions mondiales	-	729	729
Intérêts perçus sur fonds obligataires mondiaux	-	1 403	1 403
Changement de juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le résultat, net	-	3 514	3 514
Gains nets au titre des couvertures de flux de trésorerie	-	9	9
Produits financiers	<u>-</u>	<u>9 259</u>	<u>9 259</u>
Pertes nettes de change sur la réévaluation d'actifs et de passifs	(571)	(1 597)	(2 167)
Pertes nettes de change sur les contributions statutaires reçues	-	(340)	(340)
Charges financières	<u>(571)</u>	<u>(1 936)</u>	<u>(2 507)</u>
Produits financiers nets	<u>(571)</u>	<u>7 322</u>	<u>6 752</u>
	Assujettis à des restrictions	Non restreints	Total
	CHF 000	CHF 000	CHF 000
2022			
Intérêts perçus sur les dépôts bancaires	-	9	9
Dividendes sur fonds de placements en actions mondiales	-	1 078	1 078
Intérêts perçus sur fonds obligataires mondiaux	-	1 461	1 461
Pertes nettes de change sur la réévaluation d'actifs et de passifs	(203)	386	183
Produits de cession de parts dans des fonds mondiaux de placements en actions et des fonds obligataires mondiaux	-	21	21
Produits financiers	<u>(203)</u>	<u>2 955</u>	<u>2 752</u>
Pertes issues de la cession de parts dans des fonds mondiaux de placements en actions et des fonds obligataires mondiaux	-	(32)	(32)
Changement de juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le résultat, net	-	(22 558)	(22 558)
Pertes nettes au titre des couvertures de flux de trésorerie	-	(37)	(37)
Charges financières	<u>-</u>	<u>(22 627)</u>	<u>(22 627)</u>
Charges financières nettes	<u>(203)</u>	<u>(19 672)</u>	<u>(19 875)</u>

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, GENÈVE
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Le résultat financier net se compose des intérêts et dividendes reçus sur les placements, des gains et des pertes de change réalisés ou latents sur les réévaluations des actifs et des passifs libellés en monnaies étrangères, et des gains et pertes réalisés ou latents sur des parts détenues dans un fonds mondial de placements en actions et un fonds obligataire mondial. Les intérêts perçus sont comptabilisés en produits dans l'État consolidé du résultat global, tels que courus, en tenant compte du rendement effectif de l'actif.

4.2 Trésorerie et équivalents de trésorerie

	2023 CHF 000	2022 CHF 000
Avoirs en caisse	439	446
Liquidités en banque	64 185	212 254
Dépôts bancaires (échéance < 3 mois)	95 000	40 001
	<u>159 624</u>	<u>252 701</u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités en banque et les placements à court terme. Les placements à court terme sont des placements hautement liquides dont l'échéance est de trois mois au plus, facilement convertibles en espèces pour des montants connus, et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. En 2022, le solde des liquidités en banque ci-dessus inclut un montant de CHF 92 481k pour la distribution d'espèces aux bénéficiaires au titre de la composante B du programme ESSN (voir note 3.2b). Il n'y a pas de montant équivalant à 2023, l'opération ayant été bouclée.

4.3 Placements

	2023 CHF 000	2022 CHF 000
Dépôts bancaires comptabilisés au coût amorti (voir note 4.6)		
Placements à court terme (échéance > 3 mois)	245 000	79 000
Placements à long terme (échéance > 1 an)	-	160 000
Total Dépôts bancaires comptabilisés au coût amorti	<u>245 000</u>	<u>239 000</u>
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat		
Fonds obligataires mondiaux	75 260	75 288
Fonds mondiaux de placements en actions	38 121	33 849
Total Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	<u>113 380</u>	<u>109 137</u>
Total Placements	<u>358 380</u>	<u>348 137</u>
Placements courants	358 380	188 137
Placements non courants	-	160 000
Total Placements	<u>358 380</u>	<u>348 137</u>

Les placements à court terme sont d'abord comptabilisés à la juste valeur puis évalués à leur valeur amortie. Ils incluent les dépôts bancaires à court terme ayant des échéances supérieures à trois mois, mais inférieures à un an. Les placements ayant des échéances supérieures à douze mois après l'exercice sont classés en tant qu'actifs non courants.

Les placements à long terme sont comptabilisés puis évalués à leur juste valeur par le résultat, et comprennent les titres détenus dans un fonds obligataire mondial et les unités détenues dans un fonds mondial de placements en actions. Les deux fonds sont classés dans la catégorie des actifs financiers. La juste valeur des titres est entièrement déterminée par référence aux informations publiées sur les cotations

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, GENÈVE
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2023

de cours dans un marché actif. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés à la date de la transaction, qui est la date à laquelle les gérants de fortune s'engagent à acheter ou à vendre l'actif, pour le compte de la Fédération. Les gains et les pertes réalisés ou latents découlant des variations de la juste valeur des actifs financiers sont portés à l'État consolidé du résultat global sous Produits financiers nets, pour la période durant laquelle ils se produisent.

4.4 Prêts et emprunts

	2023 CHF 000	2022 CHF 000
Passifs à court terme		
Prêt pour le bâtiment	1 415	1 415
Passifs relatifs aux contrats de location	1 685	2 587
	<u>3 100</u>	<u>4 002</u>
Passifs à long terme		
Prêt pour le bâtiment	57 500	58 915
Passifs relatifs aux contrats de location	719	1 087
	<u>58 219</u>	<u>60 002</u>

Prêts de la FIPOI pour le bâtiment à Genève

La Fédération a deux prêts auprès de la *Fondation des Immeubles pour les Organisations Internationales* (FIPOI). Les deux prêts sont pour la construction d'un bâtiment de bureaux au siège de Genève. Les deux prêts sont à un taux d'intérêt de 0 %, non garantis et remboursables en tranches annuelles égales sur une période de 50 ans.

Il est courant que les organisations internationales aient accès à des prêts à taux zéro, accordés par le Gouvernement suisse par le biais de la FIPOI, pour les améliorations apportées aux bâtiments. Il existe ainsi un marché pour de tels prêts, dont le taux d'intérêt est de 0 %. Le coût amorti du passif financier équivaut aux coûts réels du passif financier tel que comptabilisé par la Fédération internationale, et un taux d'intérêt inférieur au marché n'apporte aucun avantage en nature.

Rapprochement des mouvements dans les passifs vers la trésorerie dus aux activités de financement :

	2023 CHF 000	2022 CHF 000
Solde au 1er janvier	64 004	65 908
Flux de trésorerie liés aux activités de financement :		
Remboursement de prêts	(1 416)	(1 416)
Paiements locatifs	(2 874)	(3 172)
Total Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>(4 290)</u>	<u>(4 588)</u>
Autres mouvements dans les passifs relatifs aux contrats de location	1 605	2 684
Solde au 31 décembre	<u>61 319</u>	<u>64 004</u>

4.5 Engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi, nets

a) Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi désignent les accords formalisés ou non formalisés en vertu desquels une entité verse des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entité verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant la période en cours et les périodes antérieures.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

Les passifs sont comptabilisés séparément dans les présents états financiers consolidés pour les régimes d'avantages postérieurs de la Fédération suivants :

- la Caisse de pensions de la Fédération
- l'assurance maladie des retraités
- les avantages postérieurs à l'emploi versés ailleurs qu'en Suisse

Caisse de pensions

La Fédération entretient un plan de prévoyance de base et un plan de prévoyance complémentaire (plans de prévoyance) pour son personnel expatrié intervenant sur le terrain et pour tout le personnel du siège.

Les engagements de retraite sont couverts par un fonds indépendant détenu par une seule entité juridique distincte. La Caisse de pensions de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Caisse de pensions) est une fondation telle que définie aux articles 80 à 89a du Code civil suisse (législation suisse). La Caisse de pensions est enregistrée auprès de l'autorité de surveillance du canton de Genève et du Fonds de garantie suisse pour la prévoyance professionnelle. À ce titre, elle est tenue de satisfaire aux exigences relatives à l'assurance obligatoire telles que définies par la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP), et ses activités sont contrôlées par l'autorité cantonale genevoise et l'autorité fédérale de surveillance des institutions de prévoyance.

La gestion de la Caisse de pensions incombe à son Conseil de fondation. Celui-ci est composé de trois représentants nommés par la Fédération, de trois représentants élus par les participants aux plans de prévoyance et de deux membres supplémentaires.

Les plans de prévoyance sont des régimes financés à prestations définies qui fournissent des prestations de retraite sur la base du solde du compte cumulé du participant, ainsi que des prestations en cas de décès, d'invalidité et de cessation d'emploi. Sous certaines conditions, les membres des plans de prévoyance peuvent aussi prétendre à des contributions pour couvrir les coûts de l'assurance maladie pendant leur retraite. Les plans de prévoyance sont intégralement financés par des cotisations dont les montants sont déterminés par des calculs actuariels périodiques, conformément à la législation suisse. Selon les règles de la Caisse de pensions, la Fédération verse pour chaque assuré des cotisations qui s'élèvent à 16 % du salaire cotisant pour le plan de prévoyance de base, et à 5 % du salaire cotisant pour le plan de prévoyance complémentaire. Si un jour la Caisse de pensions est sous-financée au regard des exigences de la législation suisse, le Conseil de fondation décidera de mesures pour relever le taux de couverture à 100 % dans des délais appropriés, en règle générale, cinq à sept ans. Demander à la Fédération de verser des cotisations supplémentaires peut faire partie de ces mesures. Même s'il est possible pour la Fédération de verser des cotisations dépassant les montants spécifiés dans les règles de la Caisse de pensions, en général la Fédération ne verse ses cotisations que sur la base de ce que prévoient lesdites règles, et elle n'envisage pas de verser des cotisations supplémentaires dans un avenir proche.

Comme indiqué ci-dessus, les prestations de retraite et les obligations de financement sont calculées et versées conformément aux exigences de la législation suisse. Selon les derniers calculs actuariels, et

conformément à la législation suisse, les engagements de retraite étaient financés à hauteur de 113,6 % au 31 décembre 2023 et de 113,2 % au 31 décembre 2022. La différence dans la position sous-financée indiquée dans l'État consolidé de situation financière et la position amplement financée conformément à la législation suisse vient de l'utilisation de différents modèles d'évaluation actuarielle pour estimer les engagements de retraite probables. En effet, si la législation suisse prévoit que le Conseil de fondation de la Caisse de pensions peut demander à la Fédération, en sa qualité d'employeur, de verser des cotisations supplémentaires, il incombe toutefois au premier chef au Conseil de fondation de la Caisse de pensions de s'assurer que les actifs sont suffisants pour satisfaire, le moment venu, aux engagements de retraite, sans recours légal à la Fédération pour améliorer toute situation de sous-financement. Par conséquent, conformément à la législation suisse, la Fédération n'avait pas d'obligations financières supplémentaires à l'égard du Conseil de fondation indépendant de la Caisse de pensions au 31 décembre 2023 ou au 31 décembre 2022.

La direction estime que, compte tenu de son portefeuille de placements diversifié, de son financement intégral au regard de la législation suisse et de l'absence de recours à la Fédération en cas de sous-financement, la Caisse de pensions n'expose pas la Fédération à une accumulation de risques inhabituels, spécifiques ou importants.

Assurance maladie des retraités

Selon les années de service au moment du départ à la retraite et pour autant qu'ils aient travaillé au minimum cinq ans et qu'ils aient choisi de recevoir une rente au départ à la retraite, les retraités bénéficiant d'une rente au titre du plan de base et/ou du plan complémentaire perçoivent une contribution pour couvrir le coût de l'assurance maladie.

Même si la Fédération n'a aucune obligation juridique de verser ces contributions aux coûts de l'assurance maladie des retraités, elle envisage à ce jour de maintenir ces contributions dans un proche avenir. Les contributions étant fixées à des taux forfaitaires sans obligation de modifier les taux, cet arrangement n'expose pas la Fédération à une accumulation de risques inhabituels, spécifiques ou importants.

Avantages postérieurs à l'emploi versés ailleurs qu'en Suisse

Dans certaines juridictions, la Fédération a l'obligation de calculer et de payer les indemnités de fin de contrat conformément à la législation nationale, quel que soit le motif du départ de l'employé. L'IAS 19 Avantages du personnel considère que ces indemnités sur le long terme sont des avantages postérieurs à l'emploi. Les autres prestations sociales payées au personnel employé localement par les délégations de la Fédération sont comptabilisées dans les présents états financiers consolidés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

b) Montants comptabilisés dans l'État consolidé de situation financière

Aux fins des présents états financiers consolidés, conformément aux exigences de l'IAS 19 :

- les deux plans qui constituent la Caisse de pensions sont considérés et traités comme un seul régime à prestations définies ;
- les contributions aux coûts de l'assurance maladie des retraités sont comptabilisés comme un régime à prestations définies séparé ;
- le coût des avantages postérieurs à l'emploi dans certains pays autres que la Suisse sont calculés comme des régimes à prestations définies séparés et regroupés à des fins d'information.

Le montant comptabilisé dans l'État consolidé de situation financière pour les régimes à prestations définies est la valeur actualisée des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi à la date de la fin de l'exercice, moins la juste valeur des actifs des plans de prévoyance. L'assurance maladie des retraités et les avantages postérieurs à l'emploi ailleurs qu'en Suisse ne sont pas financés et, à ce titre, ne disposent pas d'actifs.

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, GENÈVE
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Les engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi, pour les trois régimes mentionnés ci-dessus, sont calculés par des actuaires indépendants à l'aide de la méthode des unités de crédits projetées. La valeur actuelle des engagements de retraite est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs estimés. Pour les cotisations aux plans de prévoyance et à l'assurance maladie des retraités, le taux d'actualisation est établi par référence aux taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie qui ont des échéances correspondant approximativement à celles des engagements en question et sont libellées en francs suisses, la monnaie dans laquelle les prestations seront payées. Les taux d'actualisation utilisés pour évaluer la valeur actuelle des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi ailleurs qu'en Suisse sont des taux applicables aux monnaies des flux de trésorerie. Dans les pays où ce type de marché n'est pas actif pour les obligations d'entreprises de première catégorie, ce sont les taux des obligations d'État qui ont été utilisés.

En déterminant la valeur actuelle des engagements de la Caisse de pensions et le coût des prestations correspondantes pour les plans de prévoyance, la Fédération attribue les prestations selon les périodes de service sur une base linéaire pour diminuer, par exemple, la retraite ou les prestations en cas de décès et d'invalidité. Pour le régime d'assurance maladie des retraités, les droits à prestations sont attribués de manière linéaire sur 15 ans, ce qui représente la période de service après laquelle les employés n'acquièrent plus un montant supplémentaire significatif de droits à prestations. Selon les accords, les avantages postérieurs à l'emploi ailleurs qu'en Suisse sont attribués sur des périodes en fonction des jours de congés cumulés, de la formule de calcul des prestations ou au prorata des années de service en fonction de la formule de calcul des prestations et des informations disponibles.

Les montants comptabilisés dans l'État consolidé de situation financière sont déterminés de la manière suivante :

	Caisse de pensions	Assurance maladie des retraités	Avantages postérieurs à l'emploi ailleurs qu'en Suisse	TOTAL
	CHF 000	CHF 000	CHF 000	CHF 000
2023				
Valeur actuelle des engagements financés	(333 070)	(8 812)	(3 255)	(345 137)
Juste valeur des actifs des régimes	313 665	-	-	313 665
Engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi, nets	(19 405)	(8 812)	(3 255)	(31 472)
2022				
Valeur actuelle des engagements financés	(287 574)	(7 582)	(3 091)	(298 247)
Juste valeur des actifs des régimes	307 699	-	-	307 699
(Engagements)/actifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi, nets	20 125	(7 582)	(3 091)	9 452

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, GENÈVE
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Variation des engagements postérieurs à l'emploi durant l'exercice :

	2023	2022
	CHF 000	CHF 000
Engagements postérieurs à l'emploi au 1er janvier	297 960	356 892
Coût actuel des services rendus, net	16 327	20 565
Charges d'intérêts sur les engagements postérieurs à l'emploi	6 226	1 028
Contributions des employés	11 562	9 838
Prestations versées, net	(22 389)	(13 812)
Perte liée à l'expérience	3 157	1 863
Perte/(gain) dus aux changements d'hypothèses financières	32 214	(78 127)
Prestations spéciales de cessation d'emploi	386	-
Gains de change	(306)	-
Engagements postérieurs à l'emploi au 31 décembre	<u>345 137</u>	<u>298 247</u>

La ventilation des engagements postérieurs à l'emploi entre membres actifs et retraités est la suivante :

	2023	2022
	CHF 000	CHF 000
Engagements postérieurs à l'emploi pour membres actifs	220 750	194 993
Engagements postérieurs à l'emploi pour retraités	121 132	100 163
Engagements postérieurs à l'emploi ailleurs qu'en Suisse	3 255	3 091
	<u>345 137</u>	<u>298 247</u>

Variation des actifs de la Caisse de pension durant l'exercice :

	2023	2022
	CHF 000	CHF 000
Juste valeur des actifs du régime au 1er janvier	307 699	333 028
Contributions de l'employeur	10 817	16 449
Contributions des employés	11 562	9 838
Prestations versées, net	(22 031)	(13 498)
Frais d'administration	(608)	(643)
Produits d'intérêt des actifs des régimes	6 593	998
Rendement des actifs des régimes hors montants inclus dans les produits d'intérêt	(753)	(38 473)
Contribution unique de l'employeur aux prestations spéciales de cessation d'emploi	386	-
Juste valeur des actifs du régime au 31 décembre	<u>313 665</u>	<u>307 699</u>

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, GENÈVE
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Rapprochement des engagements postérieurs à l'emploi, nets :

	2023	2022
	CHF 000	CHF 000
Actifs/(engagements) nets au 1er janvier	9 452	(21 275)
Ajustement du solde d'ouverture	288	(2 589)
Total (coûts) comptabilisés dans charges opérationnelles liées aux avantages des employés	(16 900)	(21 238)
Total réévaluations comptabilisées dans autres éléments du résultat global	(35 873)	37 791
Contributions de l'employeur	10 817	16 763
Versements directs de prestations pendant la période	358	-
Contribution unique de l'employeur aux prestations spéciales de cessation d'emploi	386	-
(Engagements)/actifs nets au 31 décembre	<u>(31 472)</u>	<u>9 452</u>

c) Montants comptabilisés dans l'État consolidé du résultat global

La Fédération comptabilise immédiatement le total de tous les gains et de toutes les pertes actuarielles dans les Autres éléments du résultat global. Les dépenses relatives aux prestations définies sont incluses dans les charges opérationnelles liées aux avantages du personnel.

Les montants comptabilisés dans l'État consolidé du résultat global sont les suivants :

	2023	2022
	CHF 000	CHF 000
Coût des services rendus	16 713	20 565
Intérêt net sur (actifs)/engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi	(366)	30
Comptabilisation immédiate des (gains)/pertes pendant la période	(55)	-
Frais d'administration	608	643
Total inclus dans dépenses liées aux avantages des employés	<u>16 900</u>	<u>21 238</u>

d) Montants comptabilisés dans les Autres éléments du résultat global

Les montants comptabilisés dans les Autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés par la suite par le résultat sont les suivants :

	2023 CHF 000	2022 CHF 000
(Gain) sur les engagements postérieurs à l'emploi, dû aux changements dans les hypothèses démographiques	-	(326)
Perte/(gain) sur les engagements postérieurs à l'emploi, dus aux changements dans les hypothèses financières	32 209	(77 585)
Perte sur les engagements postérieurs à l'emploi due aux ajustements liés à l'expérience, net	3 182	1 863
Rendement des actifs des régimes hors montants inclus dans les produits d'intérêt	753	38 473
Taux de change (perte)	(271)	(216)
Total inclus dans Autres éléments du résultat global	<u>35 873</u>	<u>(37 791)</u>

Les résultats calculés selon l'IAS 19 peuvent changer sensiblement en fonction des conditions du marché. Les engagements des plans de prévoyance sont actualisés par référence à un taux lié au rendement des obligations d'entreprises suisses, et les actifs sont évalués à la valeur de marché. Par conséquent, l'évolution des conditions du marché peut conduire à la volatilité des engagements postérieurs à l'emploi et de la juste valeur des actifs et, de fait, à la volatilité de la situation de capitalisation des plans de prévoyance, alors même que ni l'assurance maladie des retraités ni l'arrangement relatif aux Avantages postérieurs à l'emploi versés ailleurs qu'en Suisse ne disposent d'actifs.

En 2023, le taux d'escompte utilisé pour calculer les engagements postérieurs à l'emploi pour la Caisse de pensions et l'assurance maladie des retraités a été réduit de 2,15 % en 2022 à 1,4% en 2023, engendrant une perte sur les engagements postérieurs à l'emploi de CHF 32 290k (2022 : le taux d'escompte a augmenté de 0,3% à 2,15% engendrant un gain sur les engagements postérieurs à l'emploi de CHF 85 238k). Des changements dans d'autres hypothèses financières, ainsi que des pertes actuarielles, ont généré des pertes sur les engagements postérieurs à l'emploi pour un montant de CHF 2 580k (2022 : CHF 9 232k), ce qui signifie que la perte actuarielle totale au titre du passif sur les hypothèses financières est de CHF 34 870k (2022 : gain de CHF 76 006k). Le rendement des actifs de la Caisse de pensions était inférieur aux attentes, ce qui a généré une perte sur actifs de CHF 753k (2022 : perte de CHF 38 473k).

Dans ces états financiers consolidés, le risque de volatilité mentionné ci-dessus est réparti entre les réserves assujetties à des restrictions et les réserves générales, proportionnellement à la contribution de la Fédération aux plans de prévoyance.

Des analyses de sensibilité ont été conduites pour mettre en évidence le fait que les résultats changent lorsque les hypothèses importantes changent. Les résultats de ces analyses sont inclus dans les tableaux ci-après.

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, GENÈVE
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2023

e) Hypothèses importantes

Les hypothèses actuarielles importantes utilisées pour évaluer les engagements de la Caisse de pensions sont les suivantes :

	2023	2022
Taux d'escompte	1,40%	2,15%
Taux d'inflation sous-jacente des prix à la consommation	1,25%	1,25%
Augmentations futures des salaires	1,50%	2,5%/1,5%
Augmentations futures des retraites	0,00%	0,00%
Taux d'intérêt crédité sur soldes	2,75%	2,75%
Augmentation du montant forfaitaire maximum de l'allocation de décès	1,25%	1,25%
	LPP 2020	LPP 2020
Évolution de l'espérance de vie à l'âge de la retraite (taux de mortalité)	CMI Taux à long terme 1,5%	CMI Taux à long terme 1,5%

Les hypothèses actuarielles importantes utilisées pour évaluer les engagements au titre de l'assurance maladie pour les retraités sont les suivantes :

	2023	2022
Taux d'escompte	1,40%	2,15%
	LPP 2020	LPP 2020
Évolution de l'espérance de vie à l'âge de la retraite (taux de mortalité)	CMI Taux à long terme 1,5%	CMI Taux à long terme 1,5%

Les hypothèses actuarielles importantes utilisées pour évaluer les Avantages postérieurs à l'emploi versés ailleurs qu'en Suisse sont les suivantes :

	2023	2022
Taux d'escompte moyens	7,56%	6,76%
Taux moyens d'augmentation future des salaires	5,15%	4,51%

Les hypothèses relatives aux taux de mortalité pour un retraité partant à la retraite à 65 ans donnent une espérance de vie moyenne située entre 22,0 et 25,7 ans en 2023 et entre 22,0 et 25,6 ans en 2022, à la fois pour la Caisse de pensions et pour l'assurance maladie des retraités.

Conformément à l'IAS 19, paragraphe 144, la Fédération considère que les hypothèses actuarielles importantes utilisées pour déterminer la valeur actuelle des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi sont les suivantes :

- Caisse de pensions : taux d'escompte, taux d'intérêt crédité aux soldes des comptes et taux de mortalité ;
- Assurance maladie des retraités : taux d'escompte et espérance de vie à l'âge de la retraite ;
- Avantages postérieurs à l'emploi versés ailleurs qu'en Suisse : taux d'escompte et taux d'augmentation futurs des salaires.

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, GENÈVE
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2023

La sensibilité des engagements de la Caisse de pensions aux changements dans les hypothèses actuarielles importantes est la suivante :

Impact sur les engagements	Changement dans l'hypothèse	Hausse dans l'hypothèse	Baisse dans l'hypothèse
Taux d'escompte	0,50%	Baisse de 6,5% CHF 21 560k	Hausse de 7,3% CHF 24 314k
Taux d'intérêt crédité sur soldes	0,50%	Hausse de 1,6% CHF 5 329k	Baisse de 1,5% CHF 4 996k
Évolution de l'espérance de vie à l'âge de la retraite	1 an	Hausse de 2,4% CHF 7 994k	Baisse de 2,4% CHF 7 994k

La sensibilité des engagements au titre de l'assurance maladie des retraités aux changements dans les hypothèses actuarielles importantes est la suivante :

Impact sur les engagements	Changement dans l'hypothèse	Hausse dans l'hypothèse	Baisse dans l'hypothèse
Taux d'escompte	0,50%	Baisse de 6,5% CHF 573k	Hausse de 7,3% CHF 643k
Espérance de vie à l'âge de la retraite	1 an	Hausse de 4,4% CHF 388k	Baisse de 4,4% CHF 388k

La sensibilité des engagements au titre des Avantages postérieurs à l'emploi versés ailleurs qu'en Suisse aux changements dans les hypothèses actuarielles importantes est la suivante :

Impact sur les engagements	Changement dans l'hypothèse	Hausse dans l'hypothèse	Baisse dans l'hypothèse
Taux d'escompte	0,50%	Baisse de 2,3% CHF 76k	Hausse de 2,5% CHF 80k
Taux d'augmentation des salaires	0,50%	Hausse de 2,1% CHF 70k	Baisse de 2,4% CHF 77k

Les analyses de sensibilité ci-dessus relatives aux engagements liés à la Caisse de pensions, à l'assurance maladie des retraités et aux avantages postérieurs à l'emploi versés ailleurs qu'en Suisse sont fondées sur le changement d'une seule hypothèse, toutes les autres hypothèses étant constantes par ailleurs dans chacun des cas. Dans la pratique, il est peu probable que cela se produise, car il risque d'y avoir des corrélations entre les changements dans certaines des hypothèses.

La méthode utilisée pour le calcul de la sensibilité des engagements postérieurs à l'emploi aux changements dans les hypothèses importantes est la même que celle qui a servi au calcul des engagements postérieurs à l'emploi comptabilisés dans l'État consolidé de situation financière.

f) Actifs de la Caisse de pensions

Au 31 décembre 2023, la juste valeur des actifs de la Caisse de pensions s'élevait à CHF 313 665k (2022 : CHF 307 699k). En décembre 2020, comme l'y autorise la législation suisse et le règlement de la Caisse de pensions, la Fédération a avancé CHF 21 000k à la Caisse de pensions pour financer les cotisations employeur futures. Ce montant était inclus dans la juste valeur des actifs de la Caisse de pensions au 31 décembre 2022. En 2023, CHF 8 400k de ce montant ont été utilisés, ce qui laisse CHF 12 600k inclus dans la juste valeur des actifs de la Caisse de pensions au 31 décembre 2023. La Fédération s'attend à utiliser les CHF 12 600k restants durant 2024.

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, GENÈVE
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2023

La proportion des actifs de la Caisse de pensions investis dans chaque grande classe d'actifs est la suivante :

	2023	2023	2022	2022
	Proportion	Dont cotés sur un marché actif	Proportion	Dont cotés sur un marché actif
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2,9%		6,7%	
Titres de participation	37,4%		36,1%	36,1%
Titres de créances	23,4%		22,3%	22,3%
Biens immobiliers	19,7%		19,7%	14,7%
Autres	16,6%		15,2%	
Total	<u>100,0%</u>		<u>100,0%</u>	

La Fédération n'a pas de capital au sens où il est défini par les IFRS. Par conséquent, elle n'a pas d'instruments financiers transférables propres, tels que des actions ou des titres de créance, et les actifs de la Caisse de pensions ne contiennent pas ce type d'instruments financiers. De même, les actifs de la Caisse de pensions ne contiennent pas de bien immobilier occupé ou utilisé par la Fédération.

La Caisse de pensions a sa propre politique de placement. Le principal objectif est d'assurer la sécurité des fonds. Les autres objectifs sont d'assurer une bonne répartition des risques et d'obtenir un rendement suffisant pour la réalisation des objectifs de la Caisse de pensions. Les actifs de la Caisse sont gérés par des gérants de fortune sur la base de règles de placement fixées par le Comité des placements et approuvées par le Conseil de fondation. Ces règles sont conformes aux exigences de la législation suisse.

L'assurance maladie des retraités et les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi versés ailleurs qu'en Suisse ne sont pas financés et, à ce titre, ne disposent pas d'actifs.

g) Indication des effets des régimes à prestations définies sur les flux de trésorerie futurs de la Fédération

Réduite des CHF 12 600k des cotisations restantes payées d'avance en 2020, la valeur escomptée des contributions à verser par l'employeur en 2024 s'élève à CHF 4 033k (2022 : CHF 16 225k – montant non réduit des cotisations payées d'avance). La durée moyenne pondérée de l'engagement au titre des prestations définies à la fin de l'exercice financier actuel est le suivant :

Caisse de pensions	13,8 ans
Assurance maladie des retraités	13,8 ans
Avantages postérieurs à l'emploi ailleurs qu'en Suisse	5,0 ans

4.6 Instruments financiers – justes valeurs et gestion des risques

Un instrument financier consiste en tout contrat qui donne lieu à un actif financier d'une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres d'une autre entité. La Fédération comptabilise un actif financier ou un passif financier dans l'État consolidé de situation financière quand elle devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Dans le cas de l'achat ou de la vente ordinaires d'actifs financiers, la comptabilisation et la décomptabilisation sont constatés selon la méthode de comptabilisation à la date de règlement.

Actifs financiers

Les actifs financiers de la Fédération sont composés de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, de placements, de créances, d'actifs visés par des contrats, de couvertures de flux de trésorerie et d'actifs financiers associés au programme ESSN (voir ci-dessous).

Au moment de la comptabilisation initiale, la Fédération classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes : a) actifs financiers évalués à leur valeur amortie et b) actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les actifs financiers sont évalués au coût amorti lorsque ceux-ci sont détenus pour le recouvrement des flux de trésorerie contractuels lorsque ces flux de trésorerie ne sont que des versements de capital et d'intérêts. Les produits d'intérêts de ces actifs financiers sont inclus dans les Produits financiers en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. En vertu de l'IFRS 9, les actifs financiers évalués au coût amorti comprennent les coûts de transaction et sont dépréciés en utilisant le modèle des « pertes de crédit attendues ». Les pertes de crédit attendues sont calculées sur la base de l'évolution des risques de crédit et évaluées à un montant équivalent à la durée de vie des actifs financiers. Ce modèle de dépréciation ne s'applique pas aux investissements classés et évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les actifs financiers qui ne répondent pas aux critères des coûts amortis sont évalués à la juste valeur par le résultat net. Un gain ou une perte sur un actif financier évalué à la juste valeur par le résultat net est comptabilisé dans les produits ou les charges. Les actifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat net comprennent les fonds mondiaux de placements en obligations et en actions et les couvertures de flux de trésorerie.

Les instruments dérivés employés aux fins de couverture sont utilisés pour atténuer les risques de change liés au paiement des contributions statutaires en devises étrangères. Les dérivés sont d'abord comptabilisés à la juste valeur à la date de conclusion du contrat dérivé puis réévalués à la juste valeur à chaque date de clôture d'exercice.

La Fédération reclasse ses actifs financiers quand et uniquement quand elle change de modèle d'activité pour gérer ces actifs financiers. Le reclassement s'applique de manière prospective à partir du premier jour du premier exercice suivant le changement de modèle d'activité.

La Fédération considère un actif financier en défaut lorsque les paiements contractuels sont échus depuis un an. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de percevoir les flux de fonds attachés à ces actifs financiers ont expiré ou ont été transférés et lorsque la Fédération a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété.

Passifs financiers

Les passifs financiers de la Fédération sont composés de dettes, de prêts, d'emprunts et de passifs financiers associés au programme ESSN (voir ci-dessous). Il s'agit d'engagements envers des tiers, d'abord comptabilisés à la juste valeur puis évalués au coût amorti.

Les passifs financiers sont d'abord comptabilisés à la juste valeur de la contrepartie reçue. Dans le cas des passifs financiers évalués au coût amorti, l'évaluation initiale est nette des coûts directement attribuables à la transaction.

Après la comptabilisation à la juste valeur, lorsque la substance de l'accord contractuel se traduit par une obligation pour la Fédération de remettre de la trésorerie ou un autre actif financier au détenteur, la Fédération classe ses passifs financiers en tant que passifs financiers au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et les pertes sont comptabilisés dans l'État consolidé du résultat global, soit lorsque les passifs sont décomptabilisés, soit au travers du processus d'amortissement.

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, GENÈVE
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation liée au passif est éteinte ou annulée ou qu'elle arrive à expiration. Lorsqu'un passif financier existant est remplacé par un autre instrument provenant du même prêteur à des conditions nettement différentes ou que les conditions relatives à un passif financier existant sont fondamentalement modifiées, ce remplacement ou cette modification est comptabilisé comme une extinction du passif financier initial et un nouveau passif financier est comptabilisé. La différence entre les valeurs comptables est comptabilisée dans l'État consolidé du résultat global.

Les instruments financiers sont évalués soit au coût amorti, soit à la juste valeur. Les actifs financiers évalués à la juste valeur sont répartis en catégories déterminées selon trois niveaux hiérarchiques, chaque niveau reflétant la transparence des données utilisées pour mesurer les valeurs.

La classification, les niveaux hiérarchiques et les valeurs comptables des instruments financiers au 31 décembre 2023 sont les suivants :

Actifs/passifs financiers	Note	Évalué à	Niveau de la juste valeur	Montant comptabilisé 2023 CHF 000	Montant comptabilisé 2022 CHF 000
Placements – fonds obligataires mondiaux	4,3	À la juste valeur par le biais du compte de résultat	1	75 260	75 288
Placements – fonds mondiaux de placements en actions	4,3	À la juste valeur par le biais du compte de résultat	2	38 121	33 849
Contrats de change à terme	2.1d	À la juste valeur – instruments de couverture	2	80	(44)
Placements – dépôts bancaires	4,3	Au coût amorti		245 000	239 000
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4,2	Au coût amorti		159 624	252 701
Créances ¹	2,2	Au coût amorti		331 905	323 123
Dettes	3,5	Au coût amorti		(42 809)	(53 850)
Actifs/passifs – Programme ESSN	3.2b	Au coût amorti		11 766	(112 585)
Prêts et emprunts	4,4	Au coût amorti		(61 319)	(64 004)

¹ La catégorie Instruments financiers n'inclut que le compte Débiteurs et les Créances diverses.

Niveau 1 : prix (non corrigés) d'actifs ou de passifs similaires cotés sur des marchés actifs ;
 Niveau 2 : données autres que les prix cotés inclus au niveau 1, observables pour l'actif ou le passif, soit directement (c'est-à-dire sous forme de prix) soit indirectement (c'est-à-dire dérivés des prix) ;
 Niveau 3 : données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Les transferts entre niveaux de hiérarchie de la juste valeur sont comptabilisés à la date de l'événement ou du changement de circonstances qui a provoqué le transfert. Il n'y a pas eu de transfert entre niveaux en 2023 (2022 : aucun).

Pour les actifs et les passifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur, la valeur comptable est une approximation raisonnable de la juste valeur.

Gestion des risques

La Fédération est exposée à divers risques financiers, à savoir les risques de marché, les risques de crédit et les risques de liquidité. Elle s'efforce activement de réduire au minimum les effets négatifs pouvant découler de ces risques, comme cela est indiqué ci-après.

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, GENÈVE
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2023

La Fédération, en consultation avec la Commission des finances, a défini des directives de placement qui fixent les politiques et principes généraux en matière de gestion des instruments financiers de la Fédération. La Commission des finances fait rapport au Conseil de direction et à l'Assemblée générale, exerce une surveillance et veille à ce que la gestion des instruments financiers soit conforme aux directives de placement. Le Conseil de direction a établi une Commission d'audit et de gestion des risques chargée de donner des avis sur les risques touchant la Fédération, y compris des avis sur l'identification, l'évaluation, la mesure et le suivi des risques ainsi que les processus globaux de gestion des risques de la Fédération.

i) Risque de marché

Ce risque comprend le risque de change, le risque de prix et le risque de taux d'intérêt.

Risque de change

Le risque de change provient principalement d'actifs tels que des dépôts bancaires et des promesses de don à recevoir dans des devises autres que le franc suisse, qui sont réévalués par rapport au franc suisse pour la période séparant la date d'annonce de la date de versement. Les risques de change liés à ces actifs sont naturellement atténués par les risques de change liés aux comptes créditeurs libellés dans des devises autres que le franc suisse. Les principales devises influençant le risque de change sont la couronne suédoise (krona), le dollar canadien, le dollar des États-Unis, l'euro et la livre sterling. La Fédération maintient le risque net à des niveaux acceptables en achetant ou en vendant les devises étrangères à des cours de change au comptant pour répondre aux besoins à court terme.

Le tableau ci-dessous montre les principales monnaies qui influencent le risque de change pour la Fédération :

	Trésorerie et équivalents de trésorerie	Placements	Créances	Créance - Projet ESSN	Dettes	Total
2023	CHF 000	CHF 000	CHF 000	CHF 000	CHF 000	CHF 000
Monnaie						
Franc suisse	149 297	358 380	87 719	-	(16 118)	579 278
Euro	4 611	-	75 640	11 766	(8 884)	83 133
Dollar É.U.	4 252	-	144 592	-	(11 316)	137 528
Livre sterling	-	-	11 905	-	(290)	11 615
Dollar canadien	-	-	4 999	-	(31)	4 968
Couronne suédoise	-	-	105	-	-	105
Autres monnaies	1 464	-	11 881	-	(6 170)	7 175
	159 624	358 380	336 841	11 766	(42 809)	823 802

	Trésorerie et équivalents de trésorerie	Placements	Créances	Dettes	Passifs - Projet ESSN	Total
2022	CHF 000	CHF 000	CHF 000	CHF 000	CHF 000	CHF 000
Monnaie						
Franc suisse	151 794	348 137	68 535	(17 452)	-	551 014
Euro	94 356	-	55 295	(8 868)	(112 585)	28 198
Dollar É.U.	5 103	-	169 669	(12 246)	-	162 526
Livre sterling	-	-	27 121	(202)	-	26 919
Dollar canadien	-	-	262	(89)	-	173
Couronne suédoise	-	-	138	-	-	138
Autres monnaies	1 448	-	5 698	(14 993)	-	(7 847)
	252 701	348 137	326 718	(53 850)	(112 585)	761 121

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, GENÈVE
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Au 31 décembre 2023, si la valeur du franc suisse avait augmenté de 5 % par rapport aux devises susmentionnées, toutes les autres variables restant constantes, le résultat net bénéficiaire et le résultat global total pour l'année auraient augmenté de CHF 11 867k (2022 : CHF 10 898k), du fait principalement des gains/pertes de change liés à la conversion des contributions annoncées à recevoir et des soldes bancaires libellés en dollars des États-Unis, en euros et en livres sterling.

Le risque de change se pose aussi pour les contributions statutaires versées par certaines Sociétés nationales en euros ou en dollars des États-Unis. La Fédération couvre ce risque de change en concluant des contrats de change à terme de compensation avec une banque pour vendre les devises qu'elle reçoit, en échange de francs suisses, à des taux de change concertés au préalable. Les différences entre les taux du marché et les taux à terme constituent des gains et des pertes de couverture des risques de change qui sont comptabilisés dans les états financiers consolidés au moyen d'une comptabilité de couverture.

Risque de prix

Il s'agit du risque de prix sur les placements comptabilisés à la juste valeur par le résultat. Pour gérer les risques découlant des placements en actions et valeurs mobilières, la Fédération diversifie son portefeuille de placements, qui est géré par des gérants de fortune externes conformément aux directives de placement de l'organisation.

Les fonds obligataires mondiaux sont mesurés à la juste valeur par le résultat et sont détenus dans un fonds coté indexé sur l'Indice mondial des obligations d'État Citigroup. Une augmentation de 5 % de cet indice à la date de clôture aurait augmenté la valeur des placements, le résultat net excédentaire et le résultat global total pour l'exercice de CHF 3 763k (2022 : CHF 3 764k). Un changement équivalent dans le sens opposé aurait diminué la valeur des placements, le résultat net excédentaire et le résultat global total pour l'exercice de CHF 3 763k (2022 : CHF 3 764k).

Les fonds mondiaux de placements en actions sont mesurés à la juste valeur par le résultat et sont détenus dans un fonds mondial de placements en actions non coté. Ce fonds fiduciaire investit dans des actions activement négociées en bourse pour refléter l'Indice MSCI Monde coté. Une augmentation de 5 % de l'Indice MSCI Monde à la date de clôture aurait augmenté la valeur des placements, le résultat net excédentaire et le résultat global total pour l'exercice de CHF 1 906k (2022 : CHF 1 692k). Un changement équivalent dans le sens opposé aurait diminué la valeur des placements, le résultat net excédentaire et le résultat global total pour l'exercice de CHF 1 906k (2022 : CHF 1 692k).

Il n'y avait pas d'exposition à un risque sur le prix des matières premières, ni au 31 décembre 2023, ni au 31 décembre 2022.

Risque de taux d'intérêt

La Fédération n'est pas exposée à un risque important sur le court terme de variations des taux d'intérêt étant donné que la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont maintenus sous forme d'avoir en caisse, de dépôts à vue ou de dépôts à court terme ayant une échéance de trois mois au plus et qu'il n'y a pas de passif portant intérêt. Les placements à court terme ayant des échéances supérieures à trois mois et les placements à long terme bénéficient de taux d'intérêt fixes pendant la durée des placements.

La Fédération conserve la majorité de ses dépôts en francs suisses. En janvier 2015, la Banque nationale suisse (BNS) introduisait un taux d'intérêt négatif sur certains dépôts en francs suisses. Cette politique de taux d'intérêts négatifs a été assouplie en juillet 2022 et certaines banques suisses auprès desquelles la Fédération détient des fonds ont commencé à verser des intérêts positifs sur les dépôts. D'autres banques non suisses, auprès desquelles la Fédération détient des fonds à des fins opérationnelles, ont cessé de prélever des taux d'intérêt négatifs en 2023. La Fédération a pu éviter d'être exposée de manière importante aux intérêts négatifs durant la période concernée.

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, GENÈVE
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2023

ii) Risque de crédit

Le risque de crédit provient essentiellement de créances qui pourraient ne pas être réglées et de la détention de liquidités auprès d'institutions financières qui pourraient faire défaut.

Les principales créances de la Fédération sont à l'égard des Sociétés nationales membres, des gouvernements donateurs et d'autres organisations internationales, où les risques de crédit sont considérés comme faibles. La répartition des créances est indiquée ci-dessous :

Exposition au risque de crédit, par débiteur	2023	2022
	CHF 000	CHF 000
Sociétés nationales	106 904	139 702
Gouvernements	151 518	134 617
Entreprises	15 371	12 355
Institutions multilatérales	54 191	28 609
Autres	20 623	10 141
	<u>348 607</u>	<u>325 424</u>

Chaque catégorie et classe de créance a sa propre définition du défaut, et des provisions pour pertes de crédit attendues sont effectuées sur la probabilité que des pertes sur créances se produisent sur les durées de vie escomptées des créances. Le mouvement des pertes de crédit attendues est indiqué dans la note 2.2.

Les directives de placement de la Fédération n'autorisent que les placements dans des titres et dépôts liquides auprès de contreparties ayant une notation de crédit de bonne qualité au moins, limitant en tout temps les placements auprès d'une seule institution financière à 25 % de la trésorerie et des placements de la Fédération. La Commission des finances a admis une dérogation à cette politique dans le cadre du programme ESSN (voir note 3.2b), les fonds liés à la composante B étant détenus dans deux institutions financières. La Fédération examine régulièrement la cote de solvabilité de toutes les institutions financières représentant les contreparties.

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, GENÈVE
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Le détail des montants de trésorerie et d'équivalents de trésorerie détenus selon la cote de solvabilité des institutions financières est donné ci-dessous :

	2023	2022
	CHF 000	CHF 000
<u>Notation Fitch</u>		
Cote de bonne qualité (AAA à BBB-)	71 742	240 761
Cote de qualité inférieure (BB+ et en dessous)	632	550
Non noté	1 812	944
<u>Autres notations : dépôts bancaires à court terme</u>		
ZKB AA (Banque Cantonale Fribourg)	10 000	-
ZKB AA+ (Glarner KantonalBank)	30 000	10 000
S&P A- (Cembra Money Bank AG)	45 000	-
Avoirs en caisse	439	446
	<u>159 624</u>	<u>252 701</u>
Placements à court terme (voir note 4.3)		
Notation Fitch de bonne qualité (AAA à BBB-)	190 000	49 000
Autres notations : ZKB AA (Banque Cantonale Fribourg)	20 000	-
Autres notations : S&P A- (Cembra Money Bank AG)	25 000	30 000
Autres notations : ZKB AA+ (Glarner Kantonalbank)	10 000	-
	<u>245 000</u>	<u>79 000</u>
Placements à long terme (voir note 4.3)		
Fitch ratings Investment grade (AAA to BBB-)	-	80 000
Autres notations : ZKB AA+ (Glarner Kantonalbank)	-	10 000
Autres notations : ZKB AA (Banque Cantonale Fribourg)	-	30 000
Autres notations : S&P A- (Cembra Money Bank AG)	-	40 000
	<u>-</u>	<u>160 000</u>

Les placements étant évalués à la juste valeur par le résultat, ils ne nécessitent pas de dépréciation supplémentaire pour pertes sur créances. Dans les pays où des établissements financiers notés ne sont pas présents, la Fédération a des relations bancaires avec certains établissements financiers non notés. Au 31 décembre 2023, la valeur des actifs détenus dans de tels établissements était de CHF 1 812k (2022 : CHF 944k). Les autres positions ne sont pas significatives ou sont couvertes par des provisions.

iii) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Fédération rencontre des difficultés à honorer ses obligations associées à ses engagements financiers réglés en liquidités ou par le biais d'autres actifs financiers.

Le risque de liquidité est réduit au minimum par le maintien de fonds suffisants sous forme d'avoir en caisse, de dépôts bancaires à vue ou à court terme ayant une échéance de trois mois au plus pour pouvoir répondre aux obligations à court terme. Une analyse des échéances des passifs financiers figure ci-dessous :

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, GENÈVE
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2023

	Dettes	Prêts pour le bâtiment	Passifs relatifs aux contrats de location	Passifs - Programme ESSN	Total
	CHF 000	CHF 000	CHF 000	CHF 000	CHF 000
2023					
Moins d'un an	(42 809)	(1 415)	(1 685)	-	(45 909)
1 à 5 ans	-	(5 660)	(719)	-	(6 379)
Plus de 5 ans	-	(51 840)	-	-	(51 840)
	<u>(42 809)</u>	<u>(58 915)</u>	<u>(2 404)</u>	<u>-</u>	<u>(104 128)</u>
2022					
Moins d'un an	(53 850)	(1 415)	(2 587)	(112 585)	(170 437)
1 à 5 ans	-	(5 660)	(1 087)	-	(6 747)
Plus de 5 ans	-	(53 255)	-	-	(53 255)
	<u>(53 850)</u>	<u>(60 330)</u>	<u>(3 674)</u>	<u>(112 585)</u>	<u>(230 439)</u>

La Fédération compte effectuer les remboursements annuels en utilisant des liquidités placées à court terme (voir note 4.4). En outre, la plupart des placements sont détenus en titres liquides, qui peuvent être facilement vendus pour couvrir les besoins de trésorerie à plus long terme, y compris les remboursements annuels si nécessaire. Aucun paiement contractuel important n'est dû sur les placements financiers, y compris les actifs financiers à la juste valeur par le résultat, les placements à court terme et les placements à long terme.

Gestion des risques liés au capital

Par sa nature même, la Fédération n'a pas de capital au sens où il est défini par les IFRS. On peut considérer que les réserves générales présentent des caractéristiques similaires à celles du capital, le but étant de maintenir une position financière saine pour veiller à ce que l'organisation puisse poursuivre ses opérations et ainsi remplir sa mission. Les réserves générales servent à atténuer une gamme large de risques financiers, y compris le fonds de roulement, les créances à long terme et le règlement des passifs immobilisés. Les organes statutaires ont pour politique de maintenir un niveau de réserves élevé de façon à conserver la confiance des parties prenantes et des donateurs. Au 31 décembre 2023, le solde des réserves générales était de CHF 87 641k (2022 : CHF 97 224k). Les réserves générales ne sont pas soumises à des obligations de capital imposées par l'extérieur. Comme expliqué à la note 2.4, la Fédération détient des réserves assujetties à des restrictions soumises aux conditions d'affectation des donateurs.

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, GENÈVE
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Annexe - Charges par ressources, résultats et structure par rapport au budget (non audité)

Les produits et les charges indiqués ci-dessous ne sont pas audités et ne sont présentés que pour information. Les budgets dans les tableaux ci-dessous se réfèrent au budget approuvé par l'Assemblée générale conformément au Plan et budget 2022-2024, qui est pris en compte dans la présentation des produits et charges consolidés par résultat et par structure.

1. Performance par rapport au budget (non audité)

	Budget (non audité)	Montants effectifs	Montants effectifs sur une base comparable (non audité)	Écart performance (non audité)
	CHF 000	CHF 000	CHF 000	CHF 000
2023				
ACTIVITÉS POURSUIVIES				
Contributions statutaires	34 800	33 093	32 800	(2 000)
Contributions volontaires et dons	475 000	744 037	744 700	269 700
Produit des prestations de services	36 000	34 682	31 300	(4 700)
Autres produits	4 200	4 066	13 800	9 600
Total ACTIVITÉS POURSUIVIES	550 000	815 878	822 600	272 600
CHARGES OPÉRATIONNELLES				
Ressources ordinaires	130 000	54 850	118 300	(11 700)
Autres ressources	425 000	683 566	686 800	261 800
Services supplémentaires	36 000	28 210	29 800	(6 200)
Recouvrements de coûts	(41 000)	-	(60 400)	(19 400)
Total CHARGES OPÉRATIONNELLES	550 000	766 626	774 500	224 500
EXCÉDENT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	-	49 251	48 100	48 100
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers	-	6 752	3 500	3 500
				-
PRODUITS FINANCIERS NETS	-	6 752	3 500	3 500
EXCÉDENT NET DE L'EXERCICE	-	56 003	51 600	51 600
	Budget (non audité)	Montants effectifs	Montants effectifs sur une base comparable (non audité)	Écart performance (non audité)
	CHF 000	CHF 000	CHF 000	CHF 000
2022				
ACTIVITÉS POURSUIVIES				
Contributions statutaires	34 800	34 623	33 100	(1 700)
Contributions volontaires et dons	440 000	783 423	813 200	373 200
Produit des prestations de services	31 000	54 280	25 900	(5 100)
Autres produits	4 200	2 056	4 500	300
Total ACTIVITÉS POURSUIVIES	510 000	874 382	876 700	366 700
CHARGES OPÉRATIONNELLES				
Ressources ordinaires	120 000	63 228	107 900	(12 100)
Autres ressources	400 000	585 678	580 800	180 800
Services supplémentaires	31 000	26 758	27 500	(3 500)
Recouvrements de coûts	(41 000)	-	(50 300)	(9 300)
Total CHARGES OPÉRATIONNELLES	510 000	675 664	665 900	155 900
EXCÉDENT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	-	198 718	210 800	210 800
CHARGES FINANCIÈRES				
Charges financières	-	(19 875)	(22 600)	(22 600)
CHARGES FINANCIÈRES NETTES	-	(19 875)	(22 600)	(22 600)
EXCÉDENT NET DE L'EXERCICE	-	178 843	188 200	188 200

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE, GENÈVE
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2023

2. Charges par résultats par rapport au budget (non audité)

	2023 Budget (non audité) CHF 000	2023 Montants effectifs sur une base comparable CHF 000	2023 Écart performance (non audité) CHF 000	2022 Montants effectifs sur une base comparable CHF 000
Priorités stratégiques				
1. Changements climatiques et crise environnementale	45 000	9 600	(35 400)	5 700
2. Évolution des crises et des catastrophes	100 000	346 600	246 600	262 700
3. Lacunes croissantes dans l'accès à la santé et au bien-être	152 000	110 000	(42 000)	141 100
4. Migration et identité	35 000	37 900	2 900	17 000
5. Valeurs, pouvoir et inclusion	18 000	7 300	(10 700)	6 500
Total Priorités stratégiques	350 000	511 400	161 400	433 000
Catalyseurs				
1. Une organisation mobilisée, qui exerce une influence renouvelée, est innovatrice et a opéré la transformation numérique	31 000	28 200	(2 800)	23 500
2. Une organisation qui rend compte, qui pratique une gestion souple et efficace	113 000	150 700	37 700	125 900
3. Une organisation fiable, qui appartient aux membres, lesquels y sont attachés	56 000	84 200	28 200	83 500
Total Catalyseurs	200 000	263 100	63 100	232 900
Total Charges par résultats	550 000	774 500	224 500	665 900

3. Charges par structure par rapport au budget (non audité)

	2023 Budget (unaudited) CHF 000	2023 Montants effectifs sur une base comparable CHF 000	2023 Écart performance (non audité) CHF 000	2022 Montants effectifs sur une base comparable CHF 000
Réunions et soutien à la gouvernance	6 000	5 700	(300)	4 800
Bureau du secrétaire général	11 000	22 000	11 000	10 800
Développement des Sociétés nationales et coordination des opérations	40 000	38 000	(2 000)	36 600
Relations mondiales, diplomatie humanitaire et numérique	20 000	22 200	2 200	17 900
Politiques/stratégies de gestion et services généraux	28 000	32 400	4 400	17 900
Afrique	102 000	128 500	26 500	118 000
Amériques	64 000	43 500	(20 500)	52 200
Asie-Pacifique	102 000	101 800	(200)	129 200
Europe	96 000	311 500	215 500	205 100
Moyen-Orient et Afrique du Nord	64 000	52 700	(11 300)	52 900
Projets hébergés	8 000	11 100	3 100	10 000
Dépréciation et amortissement	7 000	4 900	(2 100)	12 100
Provision générale	2 000	200	(1 800)	(1 600)
Total Charges par structure	550 000	774 500	224 500	665 900